

## STDF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONNS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

<b>Intitulé du projet</b>	La mise à niveau des normes SPS et de la chaîne de valeur pour faciliter l'accès aux marchés régionaux et internationaux aux pêcheurs artisans de l'Afrique de l'Ouest
<b>Objectif</b>	L'accès des produits de la pêche artisanale au marché régional (ouest africain) et international est amélioré
<b>Budget demandé au STDF</b>	USD 1.020.000
<b>Budget total du projet</b>	USD 1.200.000 (incluant 180.000 de contribution en nature des pays bénéficiaires) + USD 135.000 (assistance préparatoire de l'ONUDI)
<b>Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes (s)</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
<b>Nom complet et coordonnées de la personne à contacter</b>	M. Raymond TAVARES Industrial Development Officer Email: <a href="mailto:r.tavares@unido.org">r.tavares@unido.org</a> Tel.: +43 1 26026 3732

## Contents

<b>I.</b>	<b>CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE</b> .....	<b>3</b>
1.	Pertinence au regard du STDF .....	3
2.	Contexte SPS et questions/problèmes spécifiques à résoudre .....	4
3.	Liens avec les plans, politiques et stratégies de développement au niveau national/régional .....	12
4.	Programmes et projets passés, en cours et planifiés.....	12
5.	Coopération au sein du secteur public ou entre le secteur public et le secteur privé .....	13
6.	Appropriation et engagement des parties prenantes.....	13
<b>II.</b>	<b>BUT, OBJECTIF, RESULTATS ET ACTIVITES (CADRE LOGIQUE)</b> .....	<b>15</b>
1.	But/Impact du projet.....	15
2.	Bénéficiaires cibles .....	15
3.	Objectifs, résultats et activités (y compris le cadre logique et le plan de travail) .....	16
4.	Risques .....	21

5.	Durabilité .....	22
III.	BUDGET .....	24
1.	Budget estimatif .....	24
2.	Rapport coût-efficacité .....	27
IV.	MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET .....	28
1.	Organisation chargée de la mise en œuvre.....	28
2.	Gestion du projet .....	28
V.	ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION .....	30
1.	Établissement de rapports.....	30
2.	Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats.....	30
3.	Diffusion des résultats du projet.....	30
	APPENDICE 1: CADRE LOGIQUE.....	33
	APPENDICE 2: PLAN DE TRAVAIL.....	40
	APPENDICE 3: BUDGET (DOLLARS US).....	43
	APPENDICE 4 : LETTRES DE SOUTIEN ET D'ENGAGEMENT DES PAYS BENEFICIAIRES.....	43
	APPENDICE 5 : PREUVE DE LA CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ONUDI.....	53
	APPENDICE 6 : TERMES DE REFERENCE DES PRINCIPAUX POSTES DU PROJET .....	56
	APPENDICE 7 : DESCRIPTION DETAILLEE DES PROGRAMMES ET PROJETS PASSES, EN COURS ET PLANIFIES.....	60

## I. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

### 1. Pertinence au regard du STDF

Le projet est né de la demande des autorités compétentes de l'application des normes SPS dans le secteur pêche dans les quatre pays de l'Afrique de l'Ouest en cause, – à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal. Ces pays ont demandé une coopération technique de l'ONUDI, en support des efforts régionaux en cours dans l'identification et la diffusion des standards SPS et meilleures pratiques d'une part, ainsi que le développement des capacités technologiques appropriées dans la manipulation et la transformation des produits de la pêche dans les pays concernés, d'autre part. Ceci dans l'objectif d'apporter une réponse appropriée au défis de l'hygiène et de la sécurité alimentaire inhérents aux produits de la pêche, mais aussi et surtout pour relancer le développement du sous-secteur de la pêche artisanale à travers un accès aux marchés internationaux et son exposition à de nouveaux investissements.

Du fait de l'importance du secteur de la pêche pour le développement économique et le commerce des dits pays et de la région de l'Afrique de l'Ouest, le projet vise à supporter une approche régionale coordonnée, en plus des interventions nationales prévues. L'approche régionale envisagée dans ce projet répond à un souci d'économie d'échelle et l'apprentissage croisé (sud-sud et nord-sud) sur les aspects et les défis de l'application des normes SPS. Cette approche et l'objectif du projet sont en ligne avec les priorités de l'instrument STDF, ainsi que de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les actions spécifiques prévues dans ce projet concernent entre autres : l'organisation de formations spécifiques visant une large diffusion et une meilleure connaissance des protocoles SPS pour la salubrité et la qualité des produits de la pêche ; la réorganisation de quelques chaînes de valeur sélectionnées au niveau local (pour une meilleure efficacité et dans un but démonstratif), le renforcement des capacités productives à travers la promotion de l'innovation technologique et des meilleures pratiques professionnelles; la réorganisation des structures professionnelles des pêcheurs artisans et autres corps de métiers associés (mareyeurs, fumeuses, etc.), l'organisation d'initiatives pour susciter les partenariats d'entreprises et ainsi faciliter l'accès aux marchés extérieurs.

Les contreparties nationales des pays concernés ont envoyé au STDF des lettres officielles de requête d'assistance technique et de financement. Ces requêtes indiquent également le choix porté par les pays en question sur l'ONUDI comme agence d'mise en œuvre. C'est à ce titre que cette proposition est ici soumise au STDF pour considération et financement. L'ONUDI, Lega Pesca<sup>1</sup>, et les contreparties nationales collaboreront pour une mise en œuvre efficace des activités de projet. L'ONUDI a effectué des missions d'évaluation dans les quatre pays en question et a formulé une proposition de projet en réponse aux besoins exprimés par les contreparties locales. En particulier une mission d'évaluation a été effectuée en juin 2014 dans chaque pays ciblé par un expert du secteur, en recentrant les principales parties prenantes locales comme détaillé dans le paragraphe 6 appropriation et engagement des parties prenantes. Une phase de démarrage (inception phase) de deux mois est prévue au début de la mise en œuvre pour mettre à jour et ajuster au mieux toutes les activités et interventions du projet.

---

<sup>1</sup>Lega Pesca : une ONG nationale italienne de coopératives active dans le secteur de la pêche. Lega Pesca sera associée sur les actions relatives au renforcement des capacités organisationnelles du sous-secteur de la pêche artisanale, mais aussi et surtout à la facilitation de partenariats et à l'accès aux marchés européens des produits de la pêche artisanale.

## **2. Contexte SPS et questions/problèmes spécifiques à résoudre**

### **(i) Un bref aperçu du contexte de la pêche dans la région ouest africaine**

Secteur stratégique pour le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest, la pêche constitue un élément essentiel pour la croissance économique et l'équilibre de la balance des paiements. Elle contribue aussi à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois tout en favorisant l'entrée de devises étrangères par le biais des exportations et des accords de pêche. En Afrique de l'Ouest le secteur halieutique emploie plus de 3 millions de personnes à plein temps, ce qui correspond à plus de 10 % de la population active. La plupart de ces emplois est liée au secteur de la pêche artisanale. La production de ressources côtières Afrique de l'Ouest est estimée à 2, 936, 552 tonnes, pour une valeur supérieure à 2 milliards \$, et l'exportation est de 330,664 tonnes (750 millions \$), la plupart adressée vers l'Union Européenne. La majorité de la production primaire exportée vers l'UE est produite par la pêche artisanale (75% au Sénégal), à l'exception de la Côte d'Ivoire où les exportations sont en grande majorité issues de la pêche industrielle au thon, exportée congelée ou transformée. Dans le même temps, la région montre de hauts niveaux de commerce interrégional des produits de la pêche, en raison des niveaux de consommation par personne très différents (consommation apparente variant de 1,2 kg en Guinée Bissau à 28,6 kg au Ghana) et de la disponibilité des produits halieutiques. La pêche industrielle est menée dans les ZEE, bien que des rapports sur la pêche INN signalent de plus en plus d'irruptions dans la bande côtière interdite, notamment par les chalutiers ciblant les espèces démersales.

La pêche artisanale représente la majorité de la production bien qu'il y ait de nombreux navires de pêche industrielle battant pavillon des pays Africains ou autres.

La pêche artisanale des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest se caractérise par des micro-entreprises qui opèrent en majorité avec des pirogues dans les zones côtières et dans les nombreuses lagunes de la région, mais qui arrivent à se déplacer sur des centaines de kilomètres le long de la côte et parfois en haute mer. Dans les pays de la région, la pêche artisanale représente la majorité de la production bien qu'il y ait de nombreux navires de pêche industrielle battant pavillon des pays africains, européens ou d'autres pays industrialisés. De son côté, l'intégration des pêcheurs artisans dans les marchés internationaux représente une opportunité pour favoriser l'amélioration des conditions de vie de ses opérateurs et, en même temps, pour stimuler le développement qualitatif de la production du point de vue, entre autres, de la sécurité alimentaire et des normes SPS. Malgré les similitudes en termes d'opportunités et de défis régionaux, il est toutefois important de noter que chaque pays montre des questions spécifiques relatives à l'aménagement du secteur de la pêche et à l'application des mesures SPS au niveau national.

Enfin, en considération du différent niveau de développement des pêchés dans les pays ciblés, le projet tiendra une forte attention au même temps aux marchés locaux, régionaux et internationaux (l'Union Européenne en particulier). L'approche régionale favorisera aussi la condition de bonnes pratiques. De plus, le projet dans sa stratégie tiendra en particulier considération l'équilibre des exigences et consommations sur les marchés locaux des espèces cibles spécifiques de la pêche artisanale.

### **(ii) Contexte SPS et questions/problèmes spécifiques à résoudre par pays**

#### **➤ Côte d'Ivoire**

En Côte d'Ivoire la pêche artisanale contribue pour près de 60% à la production nationale. Elle procure près de 70.000 emplois directs et fait vivre plus de 400.000 personnes. Le poisson reste la principale source de protéines animales du consommateur ivoirien. Ses débarquements représentent près de 50% de la consommation en protéines animales du pays.

La Côte d'Ivoire montre un haut niveau de mer d'exportations vers l'UE (environ 125 mille tonnes de thon congelé ou transformé) et les marchés d'Asie (autres poissons, mollusques etc. congelés frais et transformés). Cependant la pêche artisanale et semi industrielle n'exporte qu'environ 200 T/ an de poisson (frais et congelé) à cause d'une faiblesse structurelle de ce sous-secteur et notamment suite à un manque de formes d'écoulement des prises vers la capitale et ensuite vers l'UE par avion. Les ressources ciblées par la pêche artisanale sont toutefois moins exploitées que dans les trois autres pays cibles.

La Côte d'Ivoire est un des importateurs de poisson les plus importants pour la consommation interne en Afrique de l'Ouest. Un autre aspect important de la Côte d'Ivoire est que le pays est également un important exportateur de poissons fumés de la région Afrique de l'Ouest après le Ghana, même si les produits (surtout ceux destinés aux exportations hors de la sous-région, au Royaume Uni par exemple) sont en grande partie confrontés aux rejections du fait de leur non-conformité aux exigences SPS et/ou de leur mauvaise qualité.

Les exportations témoignent aussi d'une réduction (entre 2005 et 2011) et ensuite d'une faible reprise des exportations de produits fumés, mais uniquement provenant d'un seul établissement usine agréé et équipé d'un four amélioré (FTT-Thiaroye<sup>2</sup>).

Face à cette situation, l'accent mis sur la pêche artisanale a été fortement demandé par le ministère local des ressources aquacoles et halieutiques (MIRAH), et des autres parties prenantes consultées par les experts. Le MIRAH dans sa nouvelle Stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture a fortement ciblé la pêche artisanale à travers plusieurs actions simultanées, donc le projet sera synergique aux autres actions en place.

Le gouvernement à travers le ministère des Pêches s'est fixé comme priorité le développement de la pêche artisanale. Par conséquent, en tenant compte des faibles niveaux de sortie des produits de la pêche artisanale ou encore du volume des exportations négligeables et de faible qualité, le projet s'appuiera sur une action pilote et des activités de formation, en mettant l'accent sur l'amélioration de la capacité à produire des produits fumés de meilleure qualité pour répondre aux besoins du marché intérieur, et dans le même temps renforcer le potentiel compétitif du pays dans les marchés régionaux et internationaux; et enfin soutenir le besoin de diversification des chaînes de valeur de la pêche artisanale.

La durabilité des résultats de l'intervention, la reproductibilité et l'impact à long terme prévus contribueront aux objectifs nationaux de développement en s'attaquant aux défis structurels inhérents à des investissements limités dans la pêche artisanale, aux défis de gestion de la flotte dominante d'exportation industrielle au thon. Les producteurs seront soutenus pour améliorer leur capacité organisationnelle (à travers un modèle de coopératives pour la pêche artisanale prôné par Legapescas), à travers le partage des meilleures pratiques sur les mesures SPS, y compris l'emballage et l'étiquetage des exportations de produits de la pêche, la formation et les voyages d'études. Les opérateurs du secteur seront également introduits aux techniques et technologies améliorées pour fumage du poisson, augmentant le rendement du processus. Le projet permettra également de tirer parti de contributions d'autres partenaires et d'autres projets soutenus par l'ONUDI dans la région tels que le projet de la CEDEAO de l'infrastructure régionale de qualité. Par conséquent, le projet devrait générer un double

---

<sup>2</sup> FTT-Thiaroye (FAO Thiaroye Technique) Nouvelle technique de fumage, de séchage et de stockage des produits de pêche, le four de technologie de Thiaroye communément appelé four Fao-Thiaroye de transformation (FTT) a été conçu à Thiaroye, dans les environs de Dakar (Sénégal), puis testé en Côte d'Ivoire et au Togo, en 2010. Cette technologie réduit considérablement les pertes après capture des produits de la pêche, ajoute de la valeur aux produits finis, assainit les conditions de fumage et promeut la protection de l'environnement en réduisant la consommation de bois permettant en outre une sensible réduction des HAP dans le produit final.

avantage de réduction de la dépendance sur les importations pour la sécurité alimentaire et de renforcement des capacités d'exportation commerciale des produits de la pêche artisanale. Les contrôles relatifs à la pêche artisanale impliquant des pirogues approvisionnant les établissements de production autorisés à l'exportation vers l'UE ont été délégués par l'AC, le DSV, aux services déconcentrés de la DAP du MIRAH, qui est aussi responsable de la délivrance des licences de pêche. Par contre, les navires de la pêche semi-industrielle sont contrôlés par les inspecteurs de SICOSAV. Les conditions d'hygiène applicables à bord des navires de pêche et de pirogues sont bien réglementées par l'arrêté n° 67/MIRAH du 01 Juillet 2010, et un manuel d'inspection sanitaire décrit les procédures spécifiques de contrôle de la DAP.

La demande de formation du secteur public porte essentiellement sur la mise à jour de ses capacités par rapport à l'évolution continue du cadre juridique de l'UE sur les normes SPS, pour mener à bien son rôle et ses tâches, permettant ainsi l'émission de certificats sanitaires indispensables à l'exportation vers ces marchés. La liste des besoins est vaste mais les actions les plus importantes demandées peuvent se résumer comme suit:

- Support à la formalisation de l'économie de la pêche, notamment en forme coopérative, et support à l'encadrement du sous-secteur de la pêche artisanale
- Mise à jour de la formation de l'administration par rapport aux avancements du cadre législatif SPS/UE (notamment normes relatives au fumage et mise à jour technique des laboratoires d'analyses) et par rapport aux observations de l'audit UE de 2013
- Support pour créer un dossier de « produits typiques fumés » qui puissent circuler en dérogation aux normes 835/2011 (HAP) de l'UE, mais dans un cadre quand même bien établi de qualité et salubrité. Le produit fumé à chaud est différent du fumé à froid et les mêmes critères de salubrité ne devraient pas s'appliquer, comme pour 9 produits déjà dérogés par l'UE ;
- Formation en contrôle SPS sur les quais de pêche artisanale
- Dans un souci de respect des normes de traçabilité : information sur la pêche INN et les implications sur la traçabilité du poisson, et sur les meilleures pratiques pour s'y opposer.

### ➤ **Guinée**

Le secteur de la pêche a été identifié comme secteur porteur de croissance dans les différents documents de politique, notamment le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté(DSRP), les objectifs de développement pour le millénaire, le plan quinquennal 2011 - 2015, la lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA).La pêche maritime guinéenne constitue un secteur économique important qui crée environ 17 000 emplois directs et une estimation établit les emplois indirects entre 80 000 et plus de 200 000, tandis que le nombre de personnes concernées, avec une estimation de 12 personnes par ménage familial serait proche de 360 000.Les statistiques pour le secteur ont radicalement changé en 2010 quand une amélioration de la base des données statistiques a été introduite.

La production dans les dernières années est passée de 127 547 T en 2010 volume de production halieutique à 162 680 (en 2012), dont respectivement 80 894 et 94 003 T, soit respectivement 63% et 56% du total débarqué par la pêche artisanale qui est plus strictement connectée à l'économie de la Guinée. Bien que la base de données ait changé, entraînant un écart statistique en 2009, la flottille de pirogues est passée de 3636 pirogues censées en 2001 à 6025 en 2011, avec une estimation d'environ 7 000 pour l'heure actuelle (2014), avec 194 points de débarquement recensés.

Les ressources halieutiques constituent la principale source de protéine pour toutes les couches sociales. Le poisson couvre 75% des besoins en protéine animale des populations guinéennes. Par sa diversité, elle présente des atouts majeurs et contribue à la création d'emplois, à l'accroissement du revenu, à l'autosuffisance alimentaire et à l'équilibre de la balance de paiement. Cependant il est à noter que le secteur de la pêche est identifié comme l'une des poches de pauvreté dans la Guinée qui demeure aussi

un fort importateur de poisson du Sénégal et de la Guinée Bissau. (Communication Observatoire National de la Pêche – 2014).

Par la décision N° 2007/82/CE du 2 février 2007 de la Commission européenne, les produits halieutiques guinéens ont été toutefois interdits sur le marché de l'UE pour des mesures de sauvegarde sanitaire. Avant l'interdiction des exports vers l'UE, tous les établissements approuvés recevaient des poissons originaires de la pêche artisanale (pirogues traditionnelles en bois avec des durées de marée entre quatre et six jours), bien que le nombre d'espèces d'intérêt ait toujours été plutôt réduit. Le Rapport d'audit de l'OAV de l'UE, dans sa mission de 2007, avait noté que l'AC, la DGAQSPH<sup>3</sup> du MPA parmi le personnel de l'AC, montrait des niveaux différents de performance, notamment dus à l'absence de connaissances relatives aux exigences communautaires telles que transposées dans la législation nationale. Un système de contrôle documenté existait – bien que jugé insuffisant par l'audit de l'UE - mais s'est dégradé dans le temps suite à l'interdiction des exports. Une mission de l'ONISPA– AC de Mauritanie en janvier 2013 a observé la même situation que la mission d'évaluation de l'ONUDI qui s'est déroulée en juin 2014 et qui a contribué à la rédaction du présent projet soumis au STDF. Les constats généraux et même spécifiques sont encore entièrement partageables et démontrent que les observations mentionnées dans le rapport d'inspection de l'OAV-UE restent d'actualité, sinon aggravées par un blocage sur toute la filière de contrôle de la qualité sanitaire des produits de la pêche, suite à l'interdiction de l'exportation mais aussi à un « goulot d'étranglement » constitué par un manque chronique de moyens techniques, infrastructurels et financiers adéquats.

Les conséquences négatives de l'interdiction des exportations depuis 2007 incluent l'arrêt des activités des établissements agréés à l'époque par l'Autorité Compétente, l'arrêt des activités de pêche d'environ 360 pirogues glacières, la diminution de la consommation locale en poisson, dans la mesure où en général 60% de la quantité débarquée par les pirogues travaillant avec les usines d'export était vendue sur le marché guinéen, la diminution des recettes en devises dans les banques par le non transfert des recettes d'exportations et le désintéressement des investisseurs pour les filière production et commercialisation.

Pour ce qui concerne l'export vers les pays de l'Union européenne, la Guinée se trouve donc actuellement dans une situation bien différente par rapport aux autres pays inclus dans cette mission de relèvement du secteur de la pêche : Côte d'Ivoire, Sénégal et Mauritanie. Elle souffre d'un double blocage aux exportations vers l'UE : d'une part dû à une faiblesse dans l'application des normes SPS – depuis 2007 - et d'autre part par non-conformité aux normes de l'UE en matière de lutte contre la pêche illicite (INN) depuis mars 2014. De ce fait, le niveau de formation des ressources humaines se dégrade également, cela par faute de pouvoir appliquer ses capacités. Il faudrait cependant noter qu'une plus faible exportation se fait depuis la Guinée vers les pays d'Asie, moins exigeants en termes sanitaires, à partir des ports de Khamsar où des investisseurs d'Extrême Orient ont mieux organisé leur production et modernisé leurs établissements pour l'export en aménageant le quai de débarquement local. Cette exportation, dans la préfecture de Koba au nord, est aussi alimentée par la pêche artisanale, mais le nombre d'espèces d'intérêt pour les marchés asiatiques est encore plus réduit. Une quantité limitée de produits fumés part vers le Canada et les USA pour cibler la consommation traditionnelle des communautés africaines expatriées.

La formation demeure une forte nécessité dans toute la filière de la pêche, à tous niveaux, mais elle seule ne pourra pas surmonter le cadre de faiblesse en infrastructure, matériel et équipement, risquant, au contraire d'engendrer un sentiment de frustration encore plus aigu parmi les techniciens formés et pas mis en condition de pouvoir mener leur travail. Dans ce cadre difficile, il faut néanmoins signaler l'attention renouvelée et les efforts du gouvernement guinéen qui a organisé les « États généraux » de la pêche en 2013. Ceci a permis de faire le point sur la situation et d'indiquer la surveillance et le contrôle

---

<sup>3</sup> L'ancien nom de l'AC en Guinée, maintenant ONSPA

sanitaire des PP comme premières priorités, entre autres, dans le secteur. L'approche du projet devrait être celui de recréer une filière – même exigüe, qui ne s'étendrait peut être pas au pays entier, mais serait capable de répondre aux nécessités SPS de l'UE. Cela pourrait se faire à travers renforcement de la filière de fumage du produit de la pêche artisanale en Guinée. En effet, la Guinée – malgré une double interdiction à l'exportation vers les pays de la UE - distribue du poisson fumé dans l'arrière-pays, et exporte dans la sous-région et en Amérique du nord (USA et Canada). Le niveau de HAP (produits cancérigènes du fumage) demandée par le UE ne peut d'aucune manière est atteinte par un fumage traditionnel (feu direct sous le poisson). Le produit fumé est par ailleurs très important pour la distribution à l'intérieur du Pays et de la Région du fait que la chaîne du froid est pratiquement inexistante aussi à cause des coupures fréquentes d'électricité. De ce fait, une action spécifique de formation sera mise en place en Guinée à partir du port de pêche de Boulbinet (Conakry). Il s'agira d'améliorer la filière de production de poisson fumé – produit typique de la sous-région. Cette formation spécifique aura comme groupe cibles les coopératives de femmes fumeuses et mareyeuses et un nombre limité de pêcheurs ayant une capacité manuelle minimale, et visera la commercialisation et l'exportation de produits traditionnels fumés, en soutenant les acteurs au niveau des normes SPS et d'amélioration de l'efficacité de la production et de la rentabilité de leur activité.

La dite formation prendra lieu dans une approche démonstrative pour toute la sous-région s'appuyant sur les actions 2.1 et 2.2, par la construction d'un four de fumage améliorés du type Thiaroye FAO, à l'exclusion des infrastructures de couverture qui existent déjà.

L'offre de formation du projet pourrait ainsi s'adresser au secteur privé (du sous-secteur de la pêche artisanale) comme au secteur public en ces termes :

- Support en formation sur la remise à jour de l'AC nationale ONSPA, selon la liste des exigences illustrée et possiblement avec une collaboration de la représentation de l'UE au niveau national ou régional ;
- Support en formation et petit matériel pour le laboratoire national de référence
- Formation de tous les sujets manipulant le poisson dans le but d'améliorer la qualité et l'hygiène (avec des actions soutenues sur les quais de débarquement).
- Formation faite par entretien direct avec les coordinateurs nationaux et avec des supports audiovisuels.
- Préparation et distribution de manuel type HACCP pirogues (illustré)
- Formation sur la construction de fours Thiaroye FAO (améliorés - pêcheurs-maçons /chaudronniers ; autres)
- La diffusion des manuels illustrés sur la technique de construction et sur le fumage
- Formation sur l'aménagement des dits fours
- Support pour créer un dossier de « produits typiques » qui puissent circuler en dérogation aux normes de l'UE, mais dans un cadre quand même bien établi de qualité et salubrité. Le produit fumé à chaud est différent du fumé à froid et les mêmes critères de salubrité ne devraient pas s'appliquer.
- Formation pour les usiniers (usines d'exportation) qui souhaitent une aide à la réactualisation des manuels HACCP
- Aide à la promotion d'investissements privés venant d'autres pays par une assistance à la formation de partenariats

### ➤ **Mauritanie**

Le pays dispose de ressources importantes et variées, mais c'est le poulpe qui constitue l'espèce phare en Mauritanie (de l'ordre de 60% des exportations en valeur). La pêche artisanale et côtière représente de 10 à 16% du tonnage des captures selon les années, mais si on exclut les pélagiques, elle est sensiblement du même ordre que la pêche industrielle. La pêche côtière est représentée par des petits navires qui ne pratiquent pas le chalut. 7 000 pirogues est le chiffre annoncé par l'administration des



pêches. De nombreuses pirogues sont originaires du Sénégal. L'EPBR est le principal lieu de débarquement des pirogues en Mauritanie. Notons la particularité de la commercialisation en Mauritanie, avec la présence de la SMCP (Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson) par qui doivent passer toutes les exportations de céphalopodes et démersaux congelés. La SMCP recherche les prix les meilleurs sur le marché international et ces prix doivent, chaque trimestre, faire référence pour tout exportateur. Les exportations au départ de Nouadhibou en 2013 ont concerné 24 000 tonnes principalement en congelé (21 000 tonnes), selon les 1 805 certificats de captures rédigés par la Marine. Les exportations de produits de la pêche vers l'UE sont autorisées à partir de 83 établissements de production et de 55 bateaux congélateurs (com. Pers. DIPIS). L'enclavement de Nouadhibou constitue un frein au développement des exportations en frais. Il s'effectue vers l'Espagne principalement par avion les jeudis et dimanches, tandis que quelques camions peuvent aussi amener du poisson frais par la route jusqu'au Portugal. Aujourd'hui la Mauritanie est en cours de renégociation d'un protocole de pêche multi-annuel avec l'UE, accord qui devrait inclure l'appui de l'UE au secteur. De plus la Mauritanie a récemment lancé la préparation d'une stratégie multi-annuelle, auxquels objectifs le projet contribuera.

. Une nouvelle société, la SNDP (Société Nationale de Distribution du Poisson), a été créée au premier semestre 2014, afin de développer la vente de petits pélagiques à l'intérieur du pays. La société reçoit 2% de la production des navires congélateurs pêchant les petits pélagiques, les stocke à Nouadhibou avant de les acheminer à l'intérieur du pays où ils sont vendus au travers de boutiques à 50UM le kilo pour les nécessiteux. Des campagnes de dons, comme pour le Ramadan 2014, sont prévues à destination des populations les plus nécessiteuses. Dans ce cadre, ce sont les usines qui avaient principalement été appuyées (mise en place notamment des RHQ - Responsable Hygiène Qualité).

Comme au Sénégal, nombre d'usines fabriquant de la farine à partir de petits pélagiques ont poussé ces dernières années. Mais cela n'a pas changé la position ultra dominante du poulpe pour la pêche mauritanienne. Les dernières actions au niveau de l'appui aux normes de qualité datent des années 2006/2008 avec deux projets : un financé par l'Union européenne, et le projet AfD « PRCC ». Ces projets faisaient suite à l'audit de l'OAV de 2006. A ce jour, les actions mises en place par les bailleurs ne concernent quasiment plus la qualité des produits, hormis le programme GIZ « Biodiversité, Gaz, Pétrole ». Ce programme appuie l'ONISPA pour un suivi du milieu marin. L'ONISPA, placé sous la tutelle directe du MPEM, est l'organisme technique en charge de l'organisation et de l'exécution des opérations de contrôle et d'inspection relatives aux produits de la pêche. Il a été créé en 2007 suite à la visite de l'OAV en 2006, ayant décelé des carences qui ont conduit à l'arrêt d'agrément de nouveaux établissements.

En 2008/10, il y eut aussi le programme STDF sur cinq pays d'Afrique de l'Ouest, qui a appuyé principalement les AC et très peu les acteurs de la filière. L'évaluation du projet a souligné : « ...En général, le projet a été très pertinent et a atteint ses principaux objectifs, en particulier mieux comprendre et appréhender les normes internationales SPS et Codex, renforcer la capacité des Inspecteurs Sanitaires et une mise à niveau des Responsables Hygiène et Qualité (RHQ) des établissements de transformation. Par contre, bien que demandé par les évaluations des consultants nationaux, il n'a pas été possible de renforcer la capacité du secteur de la production primaire et à y diffuser les règles de Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) aux pêcheurs, mareyeurs et manutentionnaires des PP... »

Pour ce qui concerne les procédures d'inspection, l'ONISPA a développé un manuel de procédures d'inspection décrivant les procédures générales de contrôle officiel (évaluations approfondies et inspections de routine) tout en incluant les outils utilisables. Les services en charge de l'inspection sont regroupés au sein du DIS (Département Inspection Sanitaire), composé de deux services: le SIN (Service Inspection Nord) couvrant les régions de Dakhlet-Nouadhibou et du Tiris-Zemmour et le SIS (Service Inspection Sud) couvrant le district de Nouakchott et différents territoires limitrophes. En particulier toutes les pirogues, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2954 en date du 3 décembre 2007, doivent faire l'objet d'une immatriculation à leur port d'attache après dépôt d'un dossier de demande. L'acte d'immatriculation, établi par la Direction chargée de la pêche artisanale, comprend notamment l'attribution d'un numéro d'immatriculation et la délivrance d'une carte d'immatriculation indiquant le

port d'attache pour le débarquement des produits. Par ailleurs, une bande de couleur sur la pirogue permet d'identifier la zone du port d'attache (Nouakchott ou Nouadhibou). La Mauritanie a récemment établi une Académie navale devant incorporer le centre de formation des pêcheurs artisanaux. Cette initiative devrait de fait être favorable aux actions prévues par le projet. Il serait aussi intéressant de suivre de près les négociations du protocole post 2014 pour l'UE-Mauritanie accord de partenariat pêche (FPA) pour prendre avantages des possible retombées positives sur la pêche artisanale.

L'audit de l'OAV en 2011 a noté que les pirogues approvisionnant les établissements de production de produits de la pêche agréés étaient toutes immatriculés; que les établissements de production utilisaient les numéros d'immatriculation des pirogues pour établir la traçabilité des matières premières; et que les pirogues approvisionnant une halle de criée étaient équipées d'un dispositif permettant la conservation du poisson dans de la glace durant les opérations de pêche. Cependant, au cours de cet audit, un certain nombre de manquements a été constaté dans la mise en œuvre des contrôles officiels relatifs aux produits de la pêche. L'équipe qui a effectué l'audit a donc remarqué que les exigences réglementaires européennes en matière ne pouvaient pas être considérées respectées.

Le secteur nécessite donc des efforts particuliers de la part du gouvernement pour appuyer son développement à long terme. Dans ce cadre, le Pays est prêt à améliorer les conditions du secteur à travers l'adoption de nouvelles méthodologies et de bonnes pratiques ainsi qu'à travers le transfert de technologies pour réduire les pertes post-capture et faciliter l'accès au marché.

L'ONISPA a rapidement pris la mesure des actions qui étaient sa mission. Elle a obtenu l'accréditation de ses quatre laboratoires. Elle souhaite pouvoir accréditer sa mission d'inspection. La Mauritanie présente aussi plusieurs sociétés étatiques (EPBR, SMCP, SNDP<sup>4</sup>) et le personnel de ces sociétés mériterait un appui au niveau des connaissances des normes SPS.

Au niveau des usines, un appui devrait être envisagé pour une mise à niveau des RHQ ainsi que du personnel des entreprises. Les actions de formation en amont des usines doivent aussi être menées, en premier lieu auprès des mareyeurs qui sont identifiés par la délivrance de cartes

## ➤ **Sénégal**

La pêche au Sénégal représente environ 1,8% du PIB total du pays et 11% des exportations (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie 2011). Sur le plan social, le poisson joue un rôle important dans l'alimentation en assurant 70% des apports en protéines animales de la population (autour de 25kg de consommation par personne par an). On estime aussi que la pêche représente à peu près 15% de la population active sénégalaise.

Les produits halieutiques contribuent fortement aux exportations du Sénégal. Dans la période 2005-2009 les exportations de produits halieutiques ont représenté le 2ème poste à l'exportation des biens correspondant à 18,4% de la valeur totale des biens exportés (données de la DPEE). Les exportations de produits halieutiques ont dépassé 128 000 tonnes en 2012. La transformation des produits halieutiques est très ancienne et localisée dans les centres de pêche le long de la côte sénégalaise. Les sites de transformation se trouvent à proximité des sites de débarquement. Les principaux sont ceux de Joal et Mbour sur la Petite Côte, Kayar sur la Grande Côte, St Louis et Dakar (Thiaroye/mer, Bargny). De plus, la représentativité des intérêts des opérateurs artisanaux de la pêche du Sénégal reste en effet assez fragmentée en différentes organisations (FENAGIE, CNPS, UNAGIEMS, FENAMS, FENATRAMS,

---

<sup>4</sup> SNDP: Société Nationale distribution poisson (Mauritanie). EPBR : Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (Nouadhibou). SMCP : Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson

FENATRAPROMER...), qui sont en réalité peu représentatives du secteur (audit des OP ; projet GDPP. 2009). La structure faitière de ces organisations, le CONIPAS, n'a jamais renouvelé ses instances depuis sa création en 2007.

Les seules organisations ayant une activité régulière sont les GIE Interprofessionnels à qui a été rétrocédée la gestion des quais de pêche. Ce sont eux qui sont chargés, sur les 8 quais agréés pour l'exportation vers l'UE, de faire appliquer les normes d'hygiène et de salubrité. Nombreuses ont été les formations qui ont concerné les thèmes de l'hygiène et la qualité dans les dix dernières années : projets PAPASUD, GDPP, Stabex, Girmac, etc. Cela n'a toutefois pas entraîné une évolution notable de la qualité en général, bien que des améliorations sensibles sur certains quais sont à noter. Néanmoins, les évaluations des différents projets sont trop fragmentaires et ce type de formation a été abandonné. En effet, aujourd'hui l'action des bailleurs a évolué vers une meilleure utilisation des ressources par la mise en place de plans d'aménagement pour plusieurs pêcheries.

Le dernier audit de l'OAV a eu lieu en 2013. Les conclusions sont globalement satisfaisantes: « Les principales conclusions du rapport peuvent être résumées comme suit: L'organisation de l'autorité compétente au Sénégal et le système de contrôle officiel mis en place, qui a été amélioré depuis l'audit précédent surtout au niveau de la production primaire et du contrôle des établissements, devraient offrir des garanties suffisantes concernant les conditions sanitaires des produits de la pêche destinés à être importés dans l'Union européenne. Le suivi global fait par l'autorité compétente des recommandations de l'audit de 2010 peut être considéré comme généralement satisfaisant. » Cependant, l'autorité compétente ne peut pas pleinement assurer que tous les produits de la pêche exportés vers l'Union européenne respectent les exigences définies dans le "certificat sanitaire pour les importations de produits de la pêche destinés à la consommation humaine" en raison des lacunes identifiées lors de l'audit au niveau des contrôles officiels de la production et mise sur le marché des produits de la pêche, de la délivrance de certificats sanitaires pour les produits de la pêche congelés et des laboratoires.

Des mises aux normes sont cependant nécessaires pour les pirogues puisque les pirogues sénégalaises, tout comme la plupart des caisses isothermes – comme par ailleurs une majorité en Afrique de l'Ouest - sont en bois, matériel qui ne doit pas entrer en contact avec le poisson. Des prototypes en fibre de verre sont en cours de fabrication. En outre, les quais de pêche ont parfois des problèmes d'alimentation en eau. Après le Stabex, toutefois, le projet PRAO a permis de compléter les clôtures des différents quais. Concernant l'Administration, la DITP souhaite pouvoir obtenir l'accréditation ISO 17020.

Au niveau des usines (54 agréées), des accréditations peuvent être envisagées pour les plus performantes. En amont des usines, là où les manques sont les plus criants, et avec le recul des formations déjà dispensées par nombre de projets, c'est vers la professionnalisation des acteurs qu'il faudrait tendre. Un travail avec les usiniers devrait être mené pour recenser leurs mareyeurs réguliers et les former, avant de remonter la filière jusqu'aux pêcheurs. La DITP souhaiterait sensibiliser les acteurs sur les bonnes pratiques d'hygiène, notamment par la vulgarisation du document du projet FED EDES « Guide sectoriel d'autocontrôle pour le secteur ». Notons que seuls huit quais où débarquent les pirogues sont agréés à l'exportation vers l'UE.

Une des solutions aux problèmes actuels de la pêche artisanale, des organisations professionnelles, et des acteurs en général, pourrait être la professionnalisation<sup>5</sup> des métiers du sous-secteur. Celle-ci requiert un certain nombre d'actions à entreprendre, nécessitant toutefois l'adoption d'une démarche participative des acteurs concernés. La professionnalisation du sous-secteur de la pêche artisanale ne pourra donner des résultats probants que si elle est incluse dans un processus global d'aménagement des pêches dont elle est un élément constitutif et un objectif spécifique de la gestion durable du secteur. A ce but les contreparties institutionnelles mettront à disposition du projet tous les informations nécessaires à

---

<sup>5</sup> Le présent projet n'a pas prévu d'activités à ce sujet par faute de moyens financiers

identifier et recenser les différents métiers pertinents qui sont pratiqués dans le sous- secteur et le nombre d'opérateurs qui s'adonnent à chaque métier, et définir des critères pertinents et objectifs caractéristiques de chaque métier, tels que l'âge minimum (pour assurer le maintien à l'école des enfants en âge d'être scolarisés), l'aptitude technique, l'expérience et les compétences acquises, les infrastructures et/ou les équipements minimum requis, etc.

### **3. Liens avec les plans, politiques et stratégies de développement au niveau national/régional**

En ligne avec la SNDES 2013-2017 et la SCA du Sénégal, le DSRP III 2013-2015 de la Guinée, le Rapport de Mise en Œuvre du Troisième Plan d'Action du CSLP III de la Mauritanie, et le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire, le projet vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à soutenir l'un des secteurs fondamentaux pour le développement économique des pays bénéficiaires du projet, à travers le renforcement de la filière halieutique, la formation des capacités, la promotion d'innovations technologiques et de meilleures pratiques, ainsi que le partenariat d'entreprises pour favoriser l'accès aux marchés extérieurs.

3.1 La Côte d'Ivoire ne dispose pas d'une Étude diagnostique sur l'intégration du commerce. Cependant, la Stratégie de Relance du Développement et Réduction de la Pauvreté lancée en 2009 affirme que la pêche industrielle et la pêche artisanale connaissent un niveau de dégradation qui compromet leur compétitivité. Pour ces raisons, il y a un fort besoin d'investissement au niveau des technologies et des bonnes pratiques afin d'améliorer la qualité du produit débarqué, et de réduire les pertes post-captures.

3.2 En Guinée, le secteur de la pêche a été identifié comme secteur porteur de croissance dans les différents documents de politique, notamment le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les objectifs de développement pour le millénaire, le plan quinquennal 2011- 2015, la lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA).

3.3 Au Sénégal, les conditions d'hygiène applicables à bord des navires de pêche et de pirogues sont bien réglées par l'arrêté n° 67/MIRAH du 01 Juillet 2010, et un manuel d'inspection sanitaire décrit les procédures spécifiques de contrôle de la DAP.

3.4 La Mauritanie s'attèle à mettre en place dans son industrie halieutique l'assurance qualité depuis le début des années 90 à la suite des recommandations issues de nombreuses expertises. De plus, cette mise en place de l'assurance qualité est vivement recommandée par les organisations internationales spécialisées telles que l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Codex Alimentarius, organe subsidiaire de la FAO et de l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

### **4. Programmes et projets passés, en cours et planifiés**

A ce jour, la liste des projets les plus importants (passés, en cours et planifiés) recensés est la suivante. Une description détaillée de chaque projet se trouve en annexe

- Activités en cours du Programme Qualité UEMOA (PQ-UEMOA) et le Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR), TRACES financés par l'Union européenne.
- Le PRAO de la Banque Mondiale qui possède un volet pour lutter contre la pêche illégale.
- Le PROCOVAL de la JICA qui débute sur le département de Mbour au Sénégal, dont une composante vise à relever le niveau de la chaîne de valeur de la pêche à la commercialisation.
- Le COGECON de l'USAID qui possède une action au niveau de la transformation artisanale à Kayar.

- Le programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » de GIZ en Mauritanie, ayant un aspect sur la qualité des eaux avec l'ONISPA. Les autres dernières actions au niveau de l'appui aux normes de qualité en Mauritanie datent des années 2006/2008 avec deux projets, un financé par l'Union européenne, et le projet AfD " PRCC ". Ils faisaient suite à l'audit de l'OAV de 2006. Dans ce cadre, ce sont les usines qui avaient principalement été appuyées (mise en place des RHQ notamment).
- Le TRACES (Trade Control and Expert System), de l'Union européenne, système informatique visant la traçabilité des produits alimentaires d'origine animale entrants et circulants sur le marché UE. Cet outil contribue à la protection de la santé publique et de la santé animale.
- Projet JICA en Côte d'Ivoire.
- Projet EDES de l'UE, financé par le FED pour les pays ACP.
- Autres projets de l'UE dans le cadre des accords bilatéraux de pêche.
- Projet GIZ en Côte d'Ivoire, "Adapting to climate change and increasing the resilience of the population in south-west Côte d'Ivoire ».
- Projet régional ECOWAS.
- Projet BUSINESS ADAPTS – ONUDI COTE IVOIRE et Programmes nationaux de l'ONU/DI.

## **5. Coopération au sein du secteur public ou entre le secteur public et le secteur privé**

Le secteur public (en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Mauritanie), bien qu'actuellement en mesure de garantir la certification sanitaire des produits pour l'export, démontre certaines faiblesses au niveau de la mise à jour de ses cadres et techniciens, comme aussi des laboratoires, par rapport à l'évolution continue et à la hausse en termes de qualité explicite dérivant du cadre législatif SPS/ Produits pêche et aquaculture de l'UE, notamment en Côte d'Ivoire. Le projet démontre un souci de développement durable et équitable en se focalisant sur les besoins du sous-secteur de la pêche artisanale, souvent à l'écart des bénéfices financiers. La Guinée se trouve, elle, actuellement, dans une situation bien différente souffrant de son double blocage au niveau des exportations vers l'UE.

Pour les faiblesses en infrastructure le projet se propose d'adopter l'instrument de conférences nationales de bailleurs de fond, pas uniquement du secteur pêche, mais aussi infrastructurel, pour travailler en parallèle avec des outils financiers différents et des objectifs synergiques. Pour répondre en partie aux exigences parallèles de faiblesses en équipement, le projet adopte l'instrument des visites d'échange et de formation de partenariats avec le secteur privé pour améliorer les débouchés potentiels du marché et favoriser un transfert d'investissements et/ou de technologies et de savoir-faire vers les pays ciblés par le projet.

## **6. Appropriation et engagement des parties prenantes**

Les gouvernements des pays participants contribueront à l'exécution du projet à travers les autorités compétentes pour le domaine de la pêche, en mettant à disposition des ressources matérielles et humaines (ex. : établissement d'un point focal dans chaque pays).

Tous les organismes étatiques concernés de la filière de contrôle de l'application des normes SPS, à partir de l'AC, ont été impliqués dès la mission d'identification du projet et participeront au comité de pilotage au niveau régional (l'AC) et national (tous). Les institutions concernées sont les suivantes :

- Côte d'Ivoire: Direction des Services Vétérinaires (DSV) au sein du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH).

- Guinée: ONSPA- Office National de Contrôle Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture - au sein du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. La Direction a pour mission d'élaborer, de coordonner et de contrôler la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, notamment pour ce qui concerne le contrôle de la qualité des produits halieutiques.

- Mauritanie: Office nationale d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONISPA) au sein du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. L'ONISPA, placé sous la tutelle directe du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, est l'organisme technique en charge de l'organisation et de l'exécution des opérations de contrôle et d'inspection relatives aux produits de la pêche. Les services en charge de l'inspection sont regroupés au sein du Département de l'Inspection Sanitaire (DIS), qui est composé par deux services: le Service Inspection Nord (SIN) couvrant les régions de Dakhlet-Nouadhibou et du Tiriszemmour et le Service Inspection Sud (SIS) couvrant le district de Nouakchott et des différents territoires limitrophes.

- Sénégal: Division des Inspections et du Contrôle (DIC) au sein de la Direction des Industries de Transformation de la pêche du Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes.

Autres contreparties: les organisations régionales de pêche. Le Comité des pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) et la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR-PRAO). En particulier il sera assuré une consultation continue avec le Comité de Pilotage Régional du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (CSR-PRAO) pour assurer la cohérence des activités du projet avec les exigences de gestions des stocks des ressources halieutiques.

Pour ce qui concerne le secteur privé, dans le cours des missions d'évaluation qui ont été réalisées, il a été possible de rencontrer les associations nationales de pêche artisanales (notamment la **FENACOPECI** en Côte d'Ivoire, la **CONIPAS** au Sénégal, la **FNP**-pêche artisanale en Mauritanie et l'**UNPAG** en Guinée). Les rencontres se sont déroulées en même temps avec des organisations et coopératives de base pour vérifier les besoins effectifs des pêcheurs et mareyeurs artisanaux, mais partager avec eux les interventions possibles. Parmi les différents acteurs de la pêche artisanale on a pu vérifier l'importance du rôle des femmes dans les différentes étapes de la chaîne de valeur du secteur et particulièrement dans la commercialisation et transformation artisanale. De plus le projet a reçu le support de la Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (**CAOPA**), qui regroupe 13 organisations de pêche artisanales surtout de l'Afrique de l'Ouest, et qui a d'ailleurs envoyé une lettre officielle de soutien (voir appendice 4).

Finalement les missions d'évaluation ont permis d'identifier les points critiques des rapports commerciaux dans la chaîne de valeur du secteur, afin de mieux focaliser le projet sur les priorités du Programme STDF. C'est à cet effet que les missions d'évaluation préalable du projet ont rencontré plusieurs entreprises privées de transformation, commercialisation et exportation des produits de la pêche.

Les lettres officielles d'engagement émises par les pays concernés, par les acteurs principaux du projet sont attachées en annexe.

Le personnel des contreparties pour coopérer dans la livraison de services sera aussi bien fourni par les institutions mêmes. Ainsi seront désignés des « coordinateurs nationaux » qui seront les points focaux du projet dans chaque pays. Ce qui permettra à l'agence de mise en œuvre (ONUDI) d'avoir une « représentation » en permanence dans chaque pays pour le monitoring et l'actualisation des plans d'actions du projet.

## II. BUT, OBJECTIF, RESULTATS ET ACTIVITES (CADRE LOGIQUE)

### 1. But/Impact du projet

Le projet vise à faciliter l'accès au marché européen<sup>6</sup>, considéré comme le plus difficile d'accès, des produits de la pêche artisanale des quatre pays ciblés, à travers des activités de renforcement des capacités visant à surmonter les barrières sanitaires et phytosanitaires au commerce.

Cet objectif sera atteint à travers :

- Le renforcement des capacités des institutions cibles dans l'application des normes (SPS) sanitaires et phytosanitaires.
- La facilitation de l'accès aux marchés internationaux des bénéficiaires cibles, de la coopération Sud-Nord et Sud-Sud ainsi que du transfert de technologies et de bonnes pratiques dans le secteur de la pêche artisanale.

### 2. Bénéficiaires cibles

L'amélioration des capacités d'exportation de la filière pêche artisanale par rapport à l'application des normes SPS doit être envisagée au travers des acteurs suivants :

- Les acteurs de la filière en amont des usines (artisans et organisations sociales, etc.)
- Le personnel des usines d'exportation (secteur privé formel).
- Les AC qui sont chargées d'effectuer les contrôles sur les produits halieutiques, et qui nécessitent un renforcement de capacités pour ce qui concerne les mesures SPS et les procédures d'inspection sur les pirogues de pêche et les quais de débarquement. De même les sociétés d'État en Mauritanie pourraient bénéficier de formations.

Ci-après, les avantages potentiels pour les acteurs impliqués :

- Les acteurs du secteur privé au sens large : Les communautés de pêcheurs ; mareyeuses et fumeuses; usiniers ; bénéficieront directement des services de l'ONUDI dans l'identification et la promotion des projets d'investissement, dans la recherche de contreparties appropriées et dans l'évaluation des technologies proposées
  - Les acteurs de la filière en amont des usines ; La professionnalisation des métiers, en premier lieu des pêcheurs artisans et des mareyeurs. La mise en place de « clusters » (expérience de l'ONUDI au Sénégal) pourrait permettre de mieux cibler les récipiendaires. En se focalisant sur le sous-secteur de la pêche artisanale, le projet vise une distribution plus équitable des bénéfices économiques de l'exportation.
  - Les usiniers qui traitent et stockent les produits en vue de l'exportation : l'actualisation et/ou la mise à niveau des connaissances des RHQ est à envisager d'une part, de même que le recensement, le suivi et l'accréditation pour les usines les plus performantes.

---

<sup>6</sup>Le cas de Guinée s'écarte des autres du fait du double blocage des exports actuellement en vigueur vers l'UE. L'objectif étant de placer, dans le temps, d'autres actions spécifiques visant l'export. La mise à jour des capacités d'application des normes SPS sera tout de même un des objectifs du projet dans ce pays.

- Les acteurs du secteur public :
  - Les AC des contrôles sur les produits halieutiques auront la possibilité de connaître les meilleures pratiques sur le respect des mesures SPS et sur les procédures d'inspection des navires de pêche, ainsi que de rentrer en contact avec les parties prenantes de ce secteur au niveau international. Les administrations en charge du secteur pourraient être appuyées jusqu'à obtenir des accréditations pour leur système d'inspection d'une part et pour les laboratoires chargés du contrôle de la qualité des produits comme c'est déjà le cas pour les laboratoires de l'ONISPA en Mauritanie. Dans ce dernier pays, des fonctionnaires de Sociétés d'Etat telles que l'EPBR, la SMCP ou la SNDP pourraient aussi bénéficier de formations.

### **3. Objectifs, résultats et activités (y compris le cadre logique et le plan de travail)**

**Objectif:** L'accès des produits de la pêche artisanale au marché régional (ouest africain) et international est amélioré

En effet, le projet vise à faciliter l'accès aux différents marchés intérieurs, régionaux et internationaux des produits de la pêche artisanale des quatre pays, en passant par la mise en œuvre des normes SPS et autres bonnes pratiques productives dans toute la chaîne de valeur de la pêche artisanale, la promotion de l'innovation technologique, la recherche et la facilitation de partenariat d'entreprise, y compris la conception et l'application d'approches novatrices et reproductibles. En effet, une approche innovante basée sur une collaboration continue entre les pêcheurs, les AC, les autres organisations publiques et les exportateurs de produits de pêche, avec le support de l'ONUDI et de Lega Pesca (une ONG qui a une grande connaissance du secteur de la pêche et une très forte partie prenante dans la sphère des coopératives) permettra à tous les acteurs de la chaîne de valeur de la pêche artisanale de connaître les nécessités et les démarches pour être conformes aux normes SPS et exporter. Le projet contribuera à une réorganisation et « professionnalisation » de l'entière chaîne de valeur de la pêche artisanale dans les quatre pays ciblés.

Le projet sera réalisé sur une période de 24 mois, dont une phase de démarrage de deux mois pour peaufiner les actions envisagées dans le projet.

Dans cette première phase de démarrage, il s'agira notamment de la mise en place de l'équipe de coordination du projet, du comité de pilotage, du développement des plans d'actions nationaux sectoriels, de la définition des modalités de monitoring et de collecte des données de base, de la revue des politiques nationales, de l'élaboration d'une stratégie genre et de d'une stratégie de visibilité et de communication. Le développement des plans nationaux et la revue des politiques nationales sectorielles permettront de s'assurer que le projet sera mis en œuvre de façon à favoriser l'appropriation nationale. Cela permettra de prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer que le projet atteigne l'objectif souhaité. Les modalités de monitoring et de collecte des données permettront de mieux définir l'état du secteur et d'élaborer une stratégie genre adaptée. Dans le souci, d'assurer la bonne visibilité des bailleurs de fonds, des activités du projet et une bonne communication, une stratégie sera élaborée durant cette phase.

Il y a trois catégories de résultats majeurs attendus dans ce projet:

1. Les compétences et capacités des contreparties institutionnelles locales dans le domaine des mesures SPS sont renforcées. 2. La capacité technique des acteurs privés de la filière de la pêche artisanale et l'organisation professionnelle du secteur sont améliorées dans les pays concernés en vue de l'accès aux marchés internationaux.



3. Des opportunités de partenariat, d'investissement et de transfert de technologie dans le secteur de la pêche artisanale des pays cibles sont identifiées et promues.

### ***Résultat et Activités***

#### ***Résultat 1. 1. Les compétences et capacités des contreparties institutionnelles locales dans le domaine des mesures SPS sont renforcées.***

##### Les activités :

- 1.1 Identification des contreparties nationales et création d'une plateforme ad hoc de concertation dans chaque pays, pour la relance de la pêche artisanale
- 1.2 Organisation d'un atelier régional pour partager l'approche commune de coopération
- 1.3 Organisation d'ateliers nationaux afin de déterminer les actions spécifiques par pays ainsi que la coordination avec les autres bailleurs de fonds
- 1.4 Formation des administrations compétentes et laboratoires nationaux (mises à jour des connaissances et pratiques SPS)
- 1.5 Organisation d'un Atelier régional de restitution et d'échanges d'expériences nationales

#### ***Résultat 2. La capacité technique des acteurs privés de la filière de la pêche artisanale et l'organisation professionnelle du secteur sont améliorées dans les pays concernés en vue de l'accès aux marchés internationaux.***

##### Les activités :

- 2.1 Formation de pêcheurs et mareyeuses dans les 4 pays sur les procédures hygiéniques pour le débarquement et le traitement des produits de la pêche
- 2.2 Formation et accompagnement de pêcheurs et mareyeuses dans les 4 pays sur l'organisation de la production et la commercialisation en forme de coopératives
- 2.3 Formation d'usinières sur les HACCP (principales sources de contamination, identification des risques associés aux produits de la pêche artisanale et mesures de réduction des risques) et le Standard pour l'exportation vers l'UE (Reg. CE 852/2004)
- 2.4 Préparation et utilisation de matériels didactiques appropriés pour la formation de tous les acteurs de la filière de la pêche artisanale
- 2.5 Action pilote d'optimisation d'une filière de pêche artisanale en Côte d'Ivoire
- 2.6 Amélioration et renforcement de la filière de fumage du produit de la pêche artisanale en Guinée.
- 2.7 Préparation d'un dossier de demande d'exportation des produits fumés traditionnels vers l'UE en dérogation du contenu HAP

#### ***Résultat 3. Des opportunités de partenariat, d'investissement et de transfert de technologie dans le secteur de la pêche artisanale des pays cibles sont identifiées et promues.***

##### Les activités :

- 3.1 Le recueil et le traitement des demandes de partenariat pour les débouchés de marché, les investissements et le transfert de technologie dans les 4 pays concernés
- 3.2 Organisation d'une mission en Italie et des visites d'entreprises dans le but de rencontrer des potentiels importateurs/investisseurs et de se familiariser avec les procédures d'inspection adoptées en Europe
- 3.3 Organisation de Forum d'entreprises et initiation aux outils techniques ONUDI d'études de faisabilité des Investissements
- 3.4 Organisation d'une mission de suivi (follow-up) sur le terrain pour les investisseurs/importateurs potentiels dans le but de proposer une formation ciblée sur les cas concrets
- 3.5 Création d'une base de données d'entreprises intéressées au partenariat

### **Stratégie de mise en œuvre**

Toutes les activités proposées dans ce présent projet sont en ligne avec les compétences et expériences accrues par l'ONUDI et LegaPesca. L'ONUDI, à travers son Service de Renforcement des Capacités commerciales, PTC/TCB (qui coordonne les activités de ce projet), assiste au renforcement des capacités dans le domaine des normes, de la métrologie, des essais et de l'accréditation, pour lever les Barrières Techniques du Commerce (BTC) et les contraintes des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Le Service PTC/TCB aide aussi les entreprises des pays en développement à travers l'amélioration de la qualité de leur produits afin d'être aptes à accéder à la sous-traitance mondiale et aux réseaux de chaînes de valeur et de la compétitivité. L'ONUDI apportera aussi dans ce projet son savoir-faire en matière de promotion des investissements et du management de la technologie. Ces aspects seront pris en compte durant l'mise en œuvre du projet par le Bureau de Promotion de la Technologie et de l'Investissement de l'ONUDI (PTC/BIT/ITPO) et le Service de Développement agro-business de l'ONUDI (PTC/AGR).

**Pourquoi le modèle coopératif:** Au niveau de la petite pêche, les coopératives sont une manière de maximiser à long terme les avantages de la communauté et ainsi faire face aux menaces de la mauvaise gestion de la pêche, de l'insécurité des moyens de subsistance et de la pauvreté.

Lorsque les coopératives connaissent un certain succès, ce qui est par ailleurs souhaitable, elles jouent un rôle important dans le développement de la communauté. Les coopératives ont en effet le potentiel d'habiliter les petits pêcheurs contre les chocs environnementaux et socio-économiques tels que les déficits de capture, la maladie et la mort de membres des familles de pêcheurs, les catastrophes naturelles et la faim.

La reconnaissance internationale de la capacité de ce modèle à participer à des objectifs de développement durable, de production et de distribution équitable des richesses, de création et de maintien d'entreprises viables, de création d'emplois au niveau local et de préoccupation pour la communauté environnante sont des caractéristiques spécifiques des coopératives. Ce modèle constitue un exemple de :

- promotion et protection des valeurs et principes coopératifs ;
- promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les décisions et activités au sein du mouvement coopératif;
- développement des relations économiques mutuellement bénéfiques et d'autres relations entre les organisations membres;
- promotion du développement humain durable et de promotion du progrès socio-économique.

**Pourquoi le modèle coopératif italien:** L'Italie a d'anciennes coopératives de la pêche qui sont efficaces et effectives à tous les niveaux et qui fournissent des services efficaces et durables à leurs membres. Les mesures principales d'efficacité sont : les niveaux d'adhésion, les ventes totales, le

nombre de projets avec succès du transfert de connaissances, les résultats de la recherche, de l'impact sur les questions de genre et l'efficacité et la durabilité (par exemple, financière, sociale et la performance environnementale). Le modèle coopératif italien est un exemple dans le secteur de la pêche pour le développement d'activités innovantes avec un faible impact environnemental, de capture de pêche sélective et de pêche rationnelle, responsable et durable. Tous ces modèles sont développés dans un cadre de libéralisation du marché, de mondialisation, de standardisation et d'amélioration des systèmes de la distribution alimentaire, de la qualité et de la sécurité. En outre, la coopérative aide ses membres en termes d'activités de planification mais aussi de questions techniques, financières, juridiques, administratives et fiscales.

Durant la mise en œuvre du projet, des actions de renforcement des capacités sur toute la filière seront nécessaires pour rapprocher au maximum les normes SPS et la pêche artisanale jusqu'à une amélioration du produit destiné aux marchés intérieurs et d'exportation vers les marchés de l'UE – normes retenues comme plus restrictives dans le cadre international actuel. Par ailleurs, pendant l'exécution du projet, les meilleures pratiques, le transfert de technologie, les partenariats commerciaux, l'interaction avec les Associations professionnelles, les autorités compétentes et leurs homologues seront directement promus. Au-delà de lancer ce projet sous régional dans les formations aux aspects SPS pour les produits de la pêche, les acteurs techniques s'accordent à promouvoir les opportunités d'investissement qui proviennent de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mauritanie et du Sénégal, pour contourner certains déficits en matériel et technologie. Une liste plus exhaustive des activités à mener durant l'mise en œuvre du projet est présentée ci-après mais aussi dans le cadre logique et le plan de travail du projet.

Dans ce cadre de renforcement des capacités institutionnelles nationales et sous régionales (synergie entre elles), le projet assistera les autorités compétentes à:

- Améliorer les procédures d'inspection au niveau des points de débarquement des navires de pêche et des établissements de transformation, à travers une formation ciblée : en particulier avec référence à l'HACCP, la surveillance, la documentation, la traçabilité pour maintenir la capacité d'exportation et de diversification des marchés;
- Créer un dossier «produits typiques» qui peuvent circuler dans les normes des marchés d'exportation, y compris la demande croissante de poisson pour les marchés de l'UE *smoked* dans un cadre de qualité et de sécurité bien établi; tout en notant les critères de sécurité et de conformité aux normes d'exportation pour les produits fumés à chaud sont généralement différente de fumé à froid.
- Créer et/ou opérationnaliser des guichets information pêche avec comme objectif de fournir aux acteurs de la pêche artisanale toute l'information concernant les financements pour améliorer la qualité d'entreprise et des produits.

Dans le projet, on fait une distinction entre les acteurs du secteur privé : en amont les usines d'exportations (groupements de pêcheurs ; groupements mareyeuses + fumeuses), et les usines. Il y aura trois volets de formation adressés aux différents acteurs du secteur de la pêche artisanale: un volet pour les pêcheurs ; un volet pour les mareyeuses/fumeuses traditionnelles et un dernier volet pour les usines d'exportation produit pêche artisanale. Pour atteindre ce résultat, il s'agira aussi entre autres de :

- Multiplier les actions de formation/démonstrations sur les quais de débarquement en termes de qualité et hygiène
- Utiliser des supports audiovisuels et manuels (HACCP par exemple) illustrés pour former les acteurs moins instruits et illettrés; plus en général tous les matériels de formation auront un degré de complexité compatible avec le niveau scolaire de la plupart des acteurs
- Former à la construction de fours Thiaroye FAO (améliorés), technique de fumage qui permet de respecter les paramètres UE sur les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), et accompagnement à leur aménagement
- Accompagner des partenaires (laboratoires publics et usines d'exportation) vers l'accréditation par rapport aux normes internationales

Une action pilote sera mise en place en Côte d'Ivoire à partir du port de pêche de San Pedro. Il s'agira de mettre en place une filière de commercialisation vers Abidjan et d'exportation en soutenant les acteurs au niveau des normes SPS. Les actions seront menées en support à l'AC et au secteur privé, dans une approche démonstrative pour toute la région ainsi qu'en intervenant sur plusieurs aspects de la filière contrôle de qualité du poisson.

Cette action démonstrative aura des apports transversaux des trois résultats du projet et consistera à :

- Identifier en collaboration avec le personnel du pays, les goulots d'étranglement afin de renforcer de manière durable l'efficacité économique pour une utilisation économiquement efficace et durable des intrants et des ressources halieutiques visés de la pêche artisanale, avec un focus sur les aspects de conservation du poisson et l'application des normes SPS pour l'exportation vers l'UE
- Se relier avec tous les groupes cibles de l'action pilote : pêcheurs, mareyeurs/euses/fumeuses ; usines d'exportation, sur le Port de San Pedro mais aussi dans la capitale Abidjan
- Participer à la formation des pêcheurs pour tous les aspects entraînant une amélioration de l'efficacité de l'action de pêche et une amélioration des conditions de salubrité du poisson débarqué (à partir des engins utilisés, de la durée des marées, des actions de capture, de l'éloignement du port d'attache, de l'utilisation de caisses isothermes, de caisses réutilisables en plastique, du débarquement, de la propulsion des pirogues, etc.)
- Faciliter la participation d'experts nationaux à la formation dans toute la filière de manipulation du poisson après-vente dans un but d'améliorer la qualité globale du produit sur les marchés et de mieux distribuer la valeur ajoutée dans la chaîne de valeur, notamment auprès des groupes sociaux plus faibles: pêcheurs artisans et mareyeuses traditionnelles.

La recherche de co-financement pourrait permettre de dupliquer cette action pilote sur deux autres pays :

- Au Sénégal, à partir du quai de Kayar, pour la commercialisation du merlu sur le marché intérieur et l'export
- En Guinée, pour l'export de produits fumés traités artisanalement

Ce résultat se focalise principalement sur la recherche des partenaires: débouchés de marché, technologies et investissements. On espère réduire ainsi l'effet des insuffisances en investissement, matériel et technologie par la création de relations entre les privés des quatre pays concernés et de potentiels investisseurs. Ce qui permettra d'enclencher une synergie d'actions dans tous les domaines de la filière pêche et des activités connexes.

### **Effets multiplicateurs des résultats du projet:**

Les filières de commercialisation de la pêche artisanale auront amélioré le traitement des captures en appliquant les normes SPS, ce qui permettra d'accéder à tous les marchés y compris les marchés européens.

- Une vidéo montrant comment traiter le poisson pourra aussi être utilisée après la durée du projet.
- Dans l'action auprès des acteurs en amont des usines, environ 700 personnes dont des femmes mareyeuses et transformatrices auront suivi cette formation. La quantité des produits « rejetés » à l'entrée des usines aura été réduite et la qualité globale du produit débarqué aura été améliorée.
- Au niveau de l'action sur les fours améliorés, une quarantaine de chaudronniers et maçons sauront dupliquer ces fours après la fin du projet. Dans le cadre des formations une trentaine de femmes transformatrices auront appris à utiliser ces fours améliorés.
- L'action pilote aura permis de mieux appréhender les différents points critiques de la filière et d'y remédier dans la majorité des cas : aspects techniques de la pêche, nouveaux contenants à

bord des pirogues, meilleure utilisation de la glace, application plus stricte des normes SPS et meilleures débouchés sur le marché de la capitale et à l'export.

- L'action auprès des usiniers aura permis de mettre à jour les connaissances d'une centaine de personnes, majoritairement les RHQ.
- Les AC, mais aussi le personnel des sociétés publiques de Mauritanie et les inspecteurs des postes de contrôle du Sénégal auront une meilleure connaissance des normes SPS et pourront tenter de mieux les faire appliquer au quotidien.

#### Annexes:

- Un cadre logique** résumant ce que le projet est supposé accomplir et comment, les principaux risques et les hypothèses de base et comment les résultats seront suivis et évalués (Appendice 1). Voir la question n° 15, point j), de la *Note d'orientation* et le modèle de cadre logique annexé au présent formulaire de demande.
- Un plan de travail détaillé** indiquant les dates de lancement et d'achèvement du projet ainsi que l'ordre dans lequel les activités seront exécutées (Appendice 2). Voir la question n° 15, point k), de la *Note d'orientation* et le modèle de plan de travail annexé au présent formulaire de demande.
- Les termes de référence**

#### 4. Risques

Les risques qui pourraient affecter l'exécution du projet sont les suivants:

RISQUES PRINCIPAUX	ACTIONS DE MITIGATION PREVUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement discontinu des parties prenantes à améliorer les pratiques existantes dans le domaine SPS;</li> </ul>	<p>Phase de démarrage du projet avec ateliers régional et nationaux.</p> <p>Flux constant d'information à toutes les parties prenantes sur l'évolution du projet.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la capacité et de la volonté des parties prenantes dans l'amélioration des technologies;</li> </ul>	<p>Formation et mise en rapport avec d'autres bailleurs</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution d'intérêt commercial du secteur privé;</li> </ul>	<p>Identification minutieuse des besoins et leur présentation dans un forum pour une recherche de partenaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du soutien de la part des pays d'accueil aux institutions intermédiaires pour les services de support en raison du manque de capacités financières, techniques et de ressources ainsi qu'en raison des changements politiques ;</li> </ul>	<p>Engagement financier en début de projet et affectation de budget préliminaire par les parties prenantes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bouleversements économiques et politiques;</li> </ul>	<p>Aucune action possible</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evénements climatiques entraînant des interruptions des activités.</li> </ul>	<p>Une programmation de la localisation des actions ponctuelles limitant ce risque</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obstacles d'accès au crédit ;</li> </ul>	<p>Un accord avec les autres bailleurs de fonds</p>

	<p>pour un support au crédit</p> <p>La continuation de recherche de fonds auprès des bailleurs internationaux – Une proposition de stratégie de contribution financière nationale ou la proposition de création d'un fond de support national</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte rotation des rôles parmi le personnel des administrations publiques</li> </ul>	<p>Engagement des administrations à maintenir les personnes impliquées dans le processus (à obtenir au début du projet, durant la phase de démarrage) – Communication continue avec les parties nationales</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Persistance de l'épidémie d'Ebola</li> </ul>	<p>Organiser les rencontres dans les zones les moins affectées – différer certaines activités si nécessaire. Dans les pays où l'épidémie continue à se propager, aucune réunion régionale n'y sera organisée pour des raisons de sécurité. Aussi, toutes les recommandations de l'UNDSS seront suivies de près en attendant que l'interdiction de Voyage international soit levée au niveau de l'ONUDI.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de poursuite dans la coopération avec les partenaires de formation, les sociétés cibles, les fédérations sectorielles.</li> </ul>	<p>Phase de démarrage du projet avec ateliers régional et nationaux.</p> <p>Flux constant d'information à toutes les parties prenantes sur les évolutions du projet. l'identification des besoins et leur présentation dans un forum pour une recherche de partenaires</p> <p>Engagement financier en début de projet et affectation de budget préliminaire par les parties prenantes</p>

## 5. Durabilité

Les AC auront profité à différents niveaux d'une mise à jour de leur formation.

Les RHQ des usines auront validé l'actualisation de leurs connaissances et pourront les mettre en pratique. L'action des AC pour conforter leur statut est indispensable. Un dialogue entre eux est nécessaire dans l'après projet. La pérennisation des actions dans le sous-secteur de la pêche artisanale sera possible en premier lieu grâce à la vidéo utilisée pour la formation des acteurs qui pourra être dupliquée et utilisée sans limite après la fin du projet. Environ 600 pêcheurs auront été formés pendant la période du projet

Grace à l'implication dans le projet d'experts, d'organisations, d'entreprises et institutions européennes, les parties prenantes locales pourront établir des partenariats stratégiques de long terme qui les aideront à planifier une auto-formation continue pour se mettre à jour sur l'évolution des normes SPS de l'UE.

De plus l'augmentation de l'exportation des produits de la pêche artisanale garantira l'intérêt des administrations publiques et des entreprises privées à investir sur la formation continue des personnes chargées des contrôles de sécurité alimentaire, en favorisant aussi la prolongation des partenariats public-privé.

De la même manière le projet laissera un certain nombre (un, ou plus) de fours améliorés dans les pays ainsi qu'une trentaine de chaudronniers qui seront aptes à en construire de nouveaux après la fin du projet.

Des formes de collaboration entre AC et de partenariats entre privé-privé auront été lancées pendant le projet.

A la fin du projet, pas loin de mille personnes auront pu suivre une des actions de formation et pourront par la suite « porter la bonne parole ».

### III. BUDGET

#### 1. Budget estimatif

Le budget total du projet est de 1.200.000 USD. Comme indiqué dans les lettres d'engagement des quatre pays bénéficiaires ci-jointes, des ressources humaines et matérielles seront mises à disposition du projet par les contreparties, ressources estimées à environ 180.000 USD, ce qui correspondrait à 17.6 % de la contribution requise auprès du STDF. Il est à noter également que l'ONUDI a financé la phase de préparation de ce document de projet à hauteur de 135.000 USD. Une première mission d'évaluation a pu ainsi être financée afin de disposer d'une analyse détaillée de la situation actuelle du secteur de la pêche dans les quatre pays concernés et d'établir une proposition de projet pertinente pour la région concernée, le secteur de la pêche et les questions SPS, thème de prédilection du STDF.

Objectif	Composantes	Activités	Lignes budgétaires ONUDI	Budget	
				Contribution STDF (USD)	Contribution nationales en nature (min. 10% de la contribution STDF)
<b>Total Composantes Techniques</b>				<b>\$ 702,398</b>	<b>\$ 22,000</b>
		<b>Phase de Lancement</b>			
		Activité 0.1 Mise en place des équipes de coordination du projet et personnel de support			
		inclus dans coûts coordination			
		Activité 0.2 Mise en place du comité de pilotage, du comité exécutif et des TDR respectifs			
		inclus dans coûts coordination			
		Activité 0.3 Préparation et validation des plans d'actions nationaux par les partenaires			
		inclus dans coûts coordination			
		Activité 0.4 Définition des modalités de monitoring et collecte des données de base pour l'évaluation future			
		inclus dans coûts coordination			
		Activité 0.5 Revue des politiques nationales et préparation d'une stratégie genre			
		inclus dans coûts coordination			
		Activité 0.6 Préparation et validation d'une stratégie de visibilité du bailleur de fonds et de communication publique des résultats du projet			
		inclus dans coûts coordination			
		<b>Composante 1. Les compétences et capacités des contreparties institutionnelles locales dans le domaine des mesures SPS sont améliorées afin de favoriser les possibilités de la pêche artisanale d'accéder aux marchés</b>	<b>\$ 226,180</b>	<b>0</b>	
		Activité 1.1 Identification des contreparties nationales et création d'une plateforme ad hoc de concertation dans chaque pays, pour la relance de la pêche artisanale			
		inclus dans coûts de coordination			
		Activité 1.2 Organisation d'un atelier régional pour partager l'approche commune de coopération.	\$ 40,390	0	
		BL21 Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 7,815		
		BL15 Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 5,000		



		BL35	Voyage participants internationaux et organisation de l'atelier (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 26,075	
		BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 1,500	
		Activité 1.3 Organisation d'ateliers nationaux afin de déterminer les actions spécifiques par pays ainsi que la coordination avec les autres bailleurs de fonds		\$ 30,900	0
		BL21	Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 14,900	
		BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 5,000	
		BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 5,000	
		BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 6,000	
		Activité 1.4 Formation des administrations compétentes (mises à jour des connaissances et pratiques SPS)		\$ 114,500	0
		BL21	Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 14,900	
		BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 16,000	
		BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 16,400	
		BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 7,200	
		BL45	Matériel de laboratoires	\$ 60,000	
		Activité 1.5 Organisation d'un Atelier régional de restitution et d'échanges d'expériences nationales.		\$ 40,390	0
		BL21	Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 7,815	
		BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 5,000	
		BL35	Voyage participants internationaux et organisation de l'atelier (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 26,075	
		BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 1,500	
<b>Composante 2. La capacité des acteurs privés de la filière à l'application des mesures SPS et à l'accès aux marchés internationaux est améliorée dans les pays concernés.</b>				<b>\$ 370,530</b>	<b>\$ 22,000</b>
		Activité 2.1 Formation de 500 pêcheurs et mareyeuses dans le 4 pays sur les procédures hygiéniques pour le débarquement et le traitement des produits de la pêche		\$ 54,500	0
		BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 33,000	
		BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 12,500	
		BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 9,000	
		Activité 2.2 Formation et accompagnement de 500 pêcheurs et mareyeuses dans les 4 pays sur l'organisation de la production et la commercialisation en forme de coopératives		\$ 54,500	0
		BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 12,500	
		BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 33,000	
		BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 9,000	
		Activité 2.3 Formation de 100 usiniers sur les HACCP (principales sources de contamination, identification des risques associés aux produits de la pêche artisanale et mesures de réduction des risques)		\$ 17,500	

		et Le Standard pour l'exportation vers l'UE (Reg. CE 852/2004)		
	BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 2,500	
	BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 9,000	
	BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 6,000	
		Activité 2.4 Préparation et utilisation de matériels didactiques appropriés pour la formation de tous les acteurs de la filière de la pêche artisanale	\$ 45,630	
	BL21	Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 45,630	
		Activité 2.5 Action pilote d'optimisation d'une filière de pêche artisanale en Côte d'Ivoire.	\$ 134,200	\$ 22,000
	BL21	Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 43,900	
	BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 22,000	
	BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 10,000	
	BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 18,300	\$ 22,000
	BL45	Matériel (construction caisses isothermes, etc.)	\$ 40,000	
		Activité 2.6 Formation filière fumage Guinée.	\$ 63,400	
	BL21	Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 13,900	
	BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 25,575	
	BL15	Voyages staff (projet) national et participants locaux	\$ 1,625	
	BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 6,300	
	BL45	Matériel (construction four Guinée)	\$ 16,000	
		Activité 2.7 Préparation d'un dossier de demande d'exportation des produits fumés traditionnels vers l'UE en dérogation du contenu HAP.	\$ 800	
	BL21	Sous-contrat pour consultance internationale	\$ 800	
		<b>Composante 3. Des opportunités de partenariat, d'investissement et de transfert de technologie dans le secteur de la pêche des pays ciblés sont identifiées et promues avec l'Italie</b>	<b>\$ 106,488</b>	<b>0</b>
		Activité 3.1 la récolte dans les 4 pays concernés de demandes de partenariat pour les débouchés de marché, les investissements et le transfert de technologie	\$ 4,000	
	BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 4,000	
		Activité 3.2 Organisation d'une mission en Italie et des visites d'entreprises dans le but de rencontrer des potentiels importateurs/investisseurs et de se familiariser avec les procédures d'inspection adoptées en Europe	\$ 86,488	0
	BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 8,000	
	BL32	Voyage et per diem des participants au voyage d'étude et organisation	\$ 78,488	
		Activité 3.3 Organisation du Forum entreprises.	\$ 10,000	0

		BL33	Organisation atelier(s) (location salle, équipement, catering, etc.)	\$ 10,000	
		Activité 3.4 Création d'une base de données d'entreprises intéressées au partenariat		\$ 6,000	
		BL17	Honoraire consultant(s) national (aux)	\$ 6,000	
<b>Coordination</b>				<b>\$ 208,316</b>	<b>\$ 158,000</b>
			1 Expert junior mi-temps	\$ 48,000	
			4 Coordinateurs techniques nationaux (CTN)	0	\$ 108,000
			4 Assistants des CTNs	\$ 40,000	
			Equipement et frais de fonctionnement	\$ 8,000	\$ 50,000
			Supervision, suivi et évaluation	\$ 23,000	
			Comités de pilotage	\$ 40,000	
			Voyage membre personnel ONUDI et per diem (composante 1)	\$ 15,260	
			Dissémination et visibilité	\$ 30,000	
			impondérables	\$ 3,256	
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>\$ 910,714</b>	<b>\$ 180,000</b>
<b>Frais administratifs ONUDI (12%)</b>				<b>\$ 109,286</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>\$1, 020,000</b>	<b>\$ 180,000</b>

## 2. Rapport coût-efficacité

Le projet vise uniquement la partie formation de l'application des normes SPS. Bien que conscients que d'autres aspects matériels sont au moins aussi importants, la formation n'est pas écludable.

L'expérience de la Guinée - où le blocage de l'export des produits de la pêche vers l'UE date de 2007, et la dégradation consécutive de toute la filière par rapport à sa capacité de répondre aux normes SPS de l'UE, montre l'importance extrême de tenir le secteur public affûté et en mesure d'effectuer ses tâches en fonction des demandes de l'UE, comme base incontournable d'un « environnement de travail » (business environment) pour la mise en place et le déroulement positif d'investissements et d'activités du secteur privé.

L'option de l'inaction n'est donc pas souhaitable dès qu'elle entraîne des coûts de redémarrage bien plus élevés que ceux du maintien des capacités.

Avec environ 1000 personnes formées, l'action pilote, les 12 fiches d'investissement privés, toutes les actions prévues en général, les outils durables et reproductibles (vidéo formation, four amélioré) et la transmission de savoir-faire, l'impact du projet sera considérable et le coût par personne formée assez bas.

## **IV. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET**

### **1. Organisation chargée de la mise en œuvre**

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) soutient fermement les actions mises en œuvre pour supporter le secteur de la pêche, en tant que condition préalable à la réduction de la pauvreté et comme étape importante pour atteindre les OMD.

L'ONUDI exécute plusieurs activités de coopération technique pour aider les pays en voie de développement à fournir de la valeur ajoutée aux produits agricoles, ainsi qu'à créer des possibilités d'emploi pour les communautés rurales, augmentant ainsi la sécurité alimentaire et contribuant à la réduction de la pauvreté.

En particulier, l'ONUDI essaie d'atteindre les OMD 1 et 8 à travers:

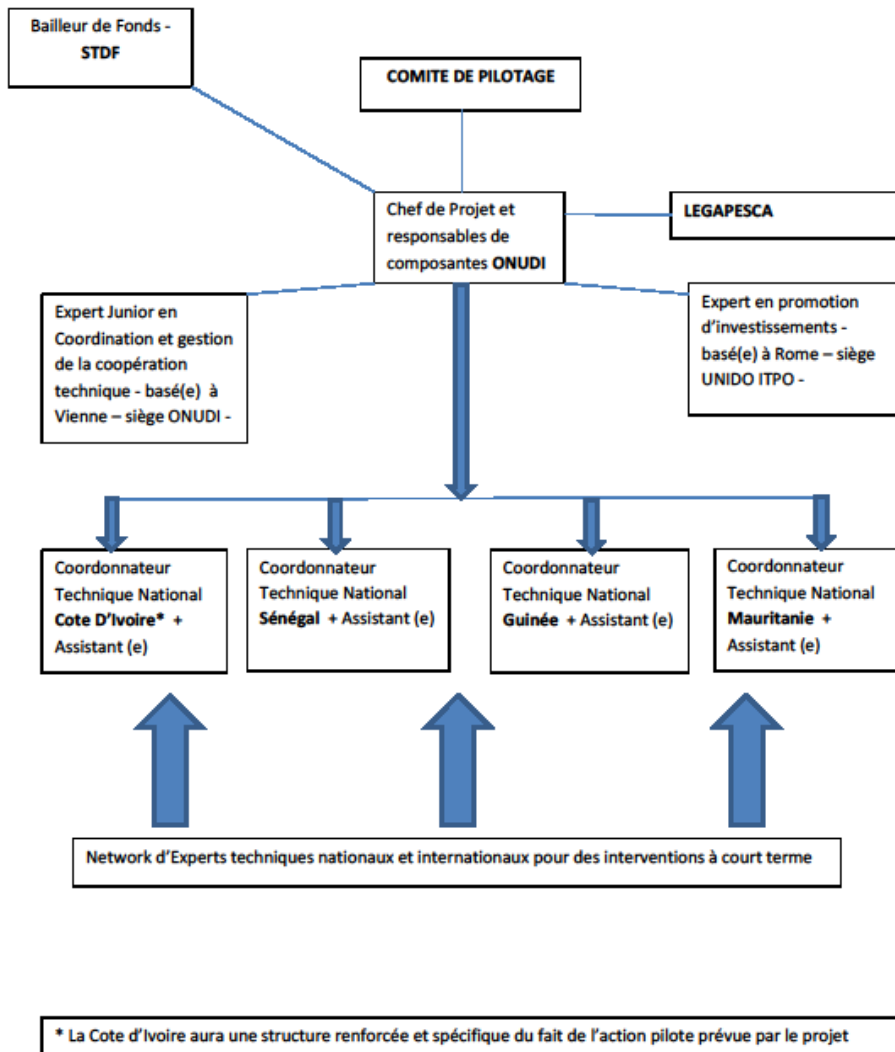
1. L'appui au secteur privé. Parmi les principaux moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois, le secteur privé joue un rôle central dans la réduction de la pauvreté et dans la réalisation des OMD.
2. La promotion de l'entrepreneuriat au niveau local et en particulier le développement des compétences entrepreneuriales des groupes défavorisés, permettant de relier les entreprises locales et les flux d'investissements et de technologies au niveau international.
3. Le renforcement de la capacité des pays en voie de développement, et en conséquence des acteurs privés de ces pays, pour participer au commerce à l'échelle globale.
4. Le support aux entreprises en ce qui concerne la conformité aux normes internationales et aux exigences du marché, notamment le développement des capacités des organismes de certification et de contrôle.

L'ONUDI fournit ces services spécialisés à travers les Services PTC/TCB, PTC/BIT, PTC/AGR et son Programme Afrique.

L'ONUDI peut aussi compter sur un réseau de bureaux internationaux spécialisés dans la promotion de la technologie et des investissements (BPTI). Au cours des dernières années, ces bureaux ont développé une forte expérience dans le transfert de technologie et dans la promotion des investissements en Afrique sub-saharienne, grâce au réseau de l'ONUDI qui est en train d'exécuter beaucoup de projets sur ce continent.

### **2. Gestion du projet**

Le projet sera géré par l'ONUDI et exécuté en collaboration avec Lega Pesca. Trois différentes branches techniques de l'ONUDI (TCB, AGR et BIT à travers l'ITPO Rome) coopéreront ensemble afin d'apporter, à travers leurs synergies des réponses complètes et intégrées aux besoins des bénéficiaires. La gestion s'effectuera selon l'organigramme suivant :



### Équipe de mise en œuvre du projet

Le projet disposera d'une équipe d'exécution de haut niveau représentée par ONUDI Trade, ONUDI Agro, ONUDI ITPO Italie, LegaPesca et les quatre Coordinateurs Nationaux.

### Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage sera mis en place au début du projet et sera composé des représentants des contreparties nationales, des coordinateurs nationaux, de l'ONUDI et de LegaPesca. Le Comité aura un rôle consultatif dans le projet et permettra d'évaluer l'état d'avancement des travaux, d'examiner les

problématiques qui émergent et de proposer les actions correctives. En outre, le Comité examinera les rapports semestriels et proposera des modifications éventuelles.

Le Comité tiendra une réunion chaque semestre. Pour optimiser les coûts, la première réunion du Comité sera réalisée au cours de l'Atelier Régional de démarrage du projet, la deuxième six mois plus tard sous Skype, la troisième en Italie à l'occasion de la mission des parties prenantes locales et la quatrième à l'occasion de l'Atelier Final du projet.

### Atelier Final

Un atelier final permettra de diffuser et de capitaliser les résultats du projet à l'échelle régionale et de débattre la stratégie pour le futur avec les parties prenantes. Autour de 40 personnes participeront à l'atelier final, dont 5 personnes (AC, Associations de pêche artisanale et entrepreneurs) provenant de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mauritanie et du Sénégal et des représentants des bailleurs invités.

A l'occasion de l'atelier final, du matériel sur les résultats obtenus à travers le projet sera produit dans le but d'évaluer d'éventuelles activités futures dans le même domaine dans ces pays ou d'autres.

## **V. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION**

### **1. Établissement de rapports**

Des rapports semestriels seront établis pour l'ensemble du projet par rapport à l'avancement des activités prévues dans le calendrier. Des rapports trimestriels d'avancement seront rédigés par les coordinateurs nationaux.

D'autres rapports sont attendus des ateliers, par les consultants engagés dans les différentes actions et de l'équipe d'évaluation.

### **2. Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats**

Le projet sera sous la supervision de l'ONUDI PTC/TCB/CIU. Il y aura dans chaque pays une coordination nationale qui sera composée d'au moins un coordinateur national et de la contrepartie gouvernementale nationale.

Le projet prévoit un partenariat dans l'mise en œuvre avec LegaPesca qui participera de façon active à la réalisation d'activités et sous-résultats identifiés durant la phase de démarrage du projet.

Le projet aura par conséquent un comité d'exécution qui se consultera à intervalles réguliers (une fois par mois) ou quand la situation le nécessitera.

L'évaluation intermédiaire sera effectuée en « self-evaluation », avec une supervision des résultats par les consultants ONUDI et le comité de pilotage, tandis que l'évaluation finale du projet sera indépendante sous la responsabilité de l'ONUDI Vienne (HQ).

### **3. Diffusion des résultats du projet**

Les résultats du projet et du support ONUDI et STDF seront obtenus par:

- un espace électronique (exemple : blog) accessible via internet où le matériel et les communiqués de presse validés et du matériel graphique pourront être chargés pour une ultérieure diffusion dans la région ainsi que par l'utilisation des médias sociaux
- Communiqués de presse à l'occasion des ateliers régionaux et nationaux
- Diffusion de clés USB avec logo STDF et ONUDI dans les ateliers régionaux
- Vidéo de formation reproduit en 100 copies et distribué aux acteurs intéressés et aux AC, avec logo du projet, de STDF et des acteurs principaux. La vidéo sera traduite dans les langues locales des pêcheurs et librement reproductible avec mention de la réalisation
- Affiches et matériel graphique à pendre dans les labos et locaux des AC et autres locaux intéressés par le projet
- Logo du projet et des acteurs institutionnels et du STDF et visibilité maximale dans l'action pilote et dans tout le matériel de formation produit et diffusé par le projet

## **PIÈCES JOINTES**

**Appendice 1:** Cadre logique

**Appendice2:** Plan de travail

**Appendice3:** Budget du projet

**Appendice4:**Lettres de soutien de chacune des organisations appuyant la demande.

**Appendice 5:**Consentement écrit d'un partenaire du STDF acceptant de mettre en œuvre le projet ***ou*** preuve de la capacité technique et professionnelle d'une autre organisation proposée pour mettre en œuvre le projet.

**Appendice 6:**Termes de référence des experts internationaux et nationaux



## APPENDICE 1: CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs mesurables/Cibles	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>Objectif Général</b>			
L'accès des produits de la pêche artisanale au marché régional (ouest africain) et international est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 10% d'augmentation des quantités exportées des produits de la pêche artisanale en provenance des quais accompagnés à la fin du projet.</li> <li>▪ Augmentation de 30% de nombre de marché de destination</li> <li>▪ Au moins 20% des opérateurs de la pêche artisanale accompagnés par le projet sont capables d'offrir des produits obéissant aux normes internationales à la fin du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Statistiques d'exportations</li> <li>▪ Rapport d'évaluation du projet.</li> <li>▪ Données statistiques des autorités concernées</li> <li>▪ Questionnaire aux entreprises d'exportation sur leur liste de fournisseurs artisanaux.</li> <li>▪ Données disponibles auprès des opérateurs accompagnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H1. Stabilité sociopolitique des pays de la région</li> <li>▪ H2. Volonté continue des acteurs à procéder à un changement organisationnel.</li> <li>▪ R1. Impact du projet mesurable seulement à long terme.</li> <li>▪ R2. Émergence de problèmes sanitaires majeurs ou prolongement de l'épidémie d'Ebola dans la sous-région</li> <li>▪ R3. Problème écologique majeur réduisant la capacité des artisans à pêcher des quantités suffisantes.</li> </ul>
<b>Objectif spécifique</b>			
Les capacités techniques et organisationnelles du secteur de la pêche artisanale sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 700 personnes de la filière de la pêche artisanale bénéficient de la formation pour l'amélioration de la qualité des produits.</li> <li>▪ 400 entreprises locales sensibilisées sur les opportunités de synergies économiques entre l'UE et les pays ciblés.</li> <li>▪ Une demande d'exportation de produits fumés traditionnels vers l'UE en dérogation du contenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des experts.</li> <li>▪ Liste de présence des participants aux formations.</li> <li>▪ Récépissé de création des groupements/ associations ou consortiums.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H1. Engagement continu des acteurs de la pêche artisanale</li> <li>▪ R1. Faible support des pays intégrés dans le projet.</li> </ul>

	<p>HAP est approuvée dans les 3 années qui suivent la fin du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des HAP dans les produits fumés/séchés chez les opérateurs accompagnés</li> <li>▪ Filière pilote de commercialisation à San Pedro (Côte d'Ivoire) mise en place, avec une augmentation de 10% du volume des ventes de produits de base de la pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plans d'affaires des groupements/ associations ou consortiums.</li> </ul>		
<b>Résultats attendus</b>				
<b>Résultat 1</b>	<p><b>1. Les compétences et capacités des contreparties institutionnelles locales dans le domaine des mesures SPS sont renforcées.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 plateformes de concertations sont mises en place et officialisées.</li> <li>▪ Au moins un guichet d'information sur la pêche est opérationnel</li> <li>▪ Au moins 80% des participants répondent correctement au questionnaire d'évaluation finale des ateliers de formation.</li> <li>▪ Au moins 20 % des participants aux ateliers régionaux et nationaux sont des représentants d'institutions locales.</li> <li>▪ Au moins 3 institutions locales organisent des séminaires de sensibilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Documentation officielle.</li> <li>▪ Rapports du projet et feuilles de signatures des réunions.</li> <li>▪ Résultats du questionnaire à la fin des ateliers de formation.</li> <li>▪ Rapports du projet.</li> <li>▪ Minutes (rapports) des ateliers et feuilles de présences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H1. Engagement des administrations locales, des contreparties nationales et régionales</li> <li>▪ H2. Les partenaires stratégiques sont maintenus.</li> <li>▪ H3. Communication efficace entre les parties.</li> <li>▪ R1 Risque lié à la forte rotation des rôles parmi le personnel des administrations publiques.</li> </ul>
	<p><b>Activités :</b></p> <p>1.1 Identification des contreparties nationales et création d'une plateforme ad hoc de concertation dans chaque pays, pour la relance de la pêche artisanale</p>			

1.2 Organisation d'un atelier régional pour partager l'approche commune de coopération

1.3 Organisation d'ateliers nationaux afin de déterminer les actions spécifiques par pays ainsi que la coordination avec les autres bailleurs de fonds

1.4 Formation des administrations compétentes et laboratoires nationaux (mises à jour des connaissances et pratiques SPS)

1.5 Organisation d'un Atelier régional de restitution et d'échanges d'expériences nationales

<b>Résultat 2</b>	<p><b>2. La capacité technique des acteurs privés de la filière de la pêche artisanale et l'organisation professionnelle du secteur sont améliorées dans les pays concernés en vue de l'accès aux marchés internationaux.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 70% des opérateurs formés (pêcheurs, mareyeuses et personnel des usines) répondent correctement au questionnaire d'évaluation finale de la formation.</li> <li>▪ 2 consortiums / groupements ou coopératives sont créés dans le secteur de la pêche artisanale.</li> <li>▪ Un plan d'affaires est validé pour chaque coopérative créée.</li> <li>▪ 2 groupements de femmes sont créés et sont opérationnels.</li> <li>▪ Au moins 40 chaudronniers et maçons formés à la construction de fours de fumage Thiaroye</li> <li>▪ Au moins 30 femmes fumeuses sont capables d'utiliser des fours dans tous les pays bénéficiaires</li> <li>▪ Au moins 30% des fumeuses formées utilisent des fours améliorés disponibles en Guinée</li> <li>▪ Au moins un dossier de demande d'exportation de produits fumés traditionnels vers l'UE en dérogation du contenu HAP est finalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport des différents ateliers de formation</li> <li>▪ Documentation de formation audiovisuelle (en langues locales), feuilles de présences et attestations de participation</li> <li>▪ Résultats du questionnaire d'évaluation finale de la formation.</li> <li>▪ Rapport technique de l'action pilote en Côte d'Ivoire</li> <li>▪ Accusé de réception du dossier présenté pour la demande d'exportation des produits fumés traditionnels vers l'UE en dérogation du contenu en HAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H1. Intérêts et participation des acteurs</li> <li>▪ R1. Conflits socio-économiques avec les intermédiaires commerciaux.</li> <li>▪ R2. Persistance de l'épidémie d'Ebola pouvant limiter les déplacements des experts et bénéficiaires</li> <li>▪ R3. Discrimination envers les groupements de femmes et opératrices individuelles réduisant leur accès aux services techniques</li> </ul>
	<p><b>Activités :</b></p> <p>2.1 Formation de pêcheurs et mareyeuses dans les 4 pays sur les procédures hygiéniques pour le débarquement et le traitement des produits de la pêche</p> <p>2.2 Formation et accompagnement de pêcheurs et mareyeuses dans les 4 pays sur l'organisation de la production et la commercialisation en forme de coopératives</p>		

- 2.3 Formation d'usiniers sur les HACCP (principales sources de contamination, identification des risques associés aux produits de la pêche artisanale et mesures de réduction des risques) et Le Standard pour l'exportation vers l'UE (Reg. CE 852/2004)
- 2.4 Préparation et utilisation de matériels didactiques appropriés pour la formation de tous les acteurs de la filière de la pêche artisanale
- 2.5 Action pilote d'optimisation d'une filière de pêche artisanale en Côte d'Ivoire
- 2.6 Amélioration et renforcement de la filière de fumage du produit de la pêche artisanale en Guinée
- 2.7 Préparation d'un dossier de demande d'exportation des produits fumés traditionnels vers l'UE en dérogation du contenu HAP

<b>Résultat 3</b>	<p>3. <b>Des opportunités de partenariat, d'investissement et de transfert de technologie dans le secteur de la pêche artisanale des pays cibles sont identifiées et promues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 1 voyage d'étude au bénéfice des représentants nationaux est réalisé.</li> <li>▪ Les acteurs soutenus rencontrent au moins 4 partenaires internationaux.</li> <li>▪ Au moins 10 représentants de groupements ou d'entreprises participent au forum régional d'entreprises</li> <li>▪ Au moins 24 fiches de demande de partenariats rédigées dans les 4 pays concernés.</li> <li>▪ 4 potentiels investisseurs/importateurs italiens (1 par pays) participent à la mission de follow-up (suivi de la visite en Italie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport d'activités.</li> <li>▪ Rapports/Compte rendus de visites, réunions et missions.</li> <li>▪ Documents photographiques</li> <li>▪ Liste de présences.</li> <li>▪ Matériel promotionnel (brochures, dépliants, rapports, etc...) présenté au Forum.</li> <li>▪ Fiches de demandes de partenariats disponibles en ligne.</li> <li>▪ Rapports d'activités et de missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ H1. Capacité et volonté des parties prenantes à la mise à niveau des technologies.</li> <li>▪ H2. Les missions de follow-up des investisseurs se traduisent par des accords commerciaux</li> <li>▪ R1. Faible participation au Forum</li> <li>▪ R2 Manque de capacité financière des acteurs privés Africains pour s'engager dans des partenariats commerciaux</li> <li>▪ R3. Manque de capacité financière ou d'intérêt des investisseurs potentiels.</li> <li>▪ R4 Prolongement de l'épidémie d'Ebola dans la sous-région.</li> </ul>
-------------------	--	---	--	--

**Activités :**

3.1 Le recueil et le traitement des demandes de partenariat pour les débouchés de marché, les investissements et le transfert de technologie dans les 4 pays concernés

3.2 Organisation d'une mission en Italie<sup>7</sup> et de visites d'entreprises dans le but de rencontrer des importateurs/investisseurs potentiels et de se familiariser avec les procédures d'inspection adoptées en Europe.

3.3 Organisation de Forum d'entreprises et initiation aux outils techniques ONUDI d'études de faisabilité des Investissements

3.4 Organisation d'une mission de suivi (follow-up) sur le terrain pour les investisseurs/importateurs potentiels dans le but de proposer une formation ciblée sur les cas concrets.

3.5 Création d'une base de données d'entreprises intéressées au partenariat.

---

<sup>7</sup> Le voyage d'étude (environ 16 représentants des 4 pays) facilitera la création de partenariats, les investissements ou le transfert de technologie à travers la connaissance directe des outils et des modèles existant en Italie ; d'autre part, les acteurs italiens auront l'opportunité de mieux connaître les potentialités des pays ciblés, en termes de ressources halieutiques existantes et de marché. Aussi les représentants des agences de promotion des investissements de chaque pays participeront au voyage d'étude, dans le but de renseigner les acteurs italiens sur le cadre normatif des investissements et sur les sources potentielles de financement.

## APPENDICE 2: PLAN DE TRAVAIL

Activités	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
<b>Activités de démarrage du projet (Inception phase)</b>																									
Mise place des équipes de coordination du projet et personnel de support		X	X																						
Mise en place du comité de pilotage, du comité exécutif et des TDR respectifs		X	X																						
Préparation et validation des plans d'actions nationaux par les partenaires		X	X																						
Définition des modalités de monitoring et collection des données de base pour l'évaluation future		X	X																						
Revue des politiques nationales et préparation d'une stratégie genre		x	x																						
Préparation et validation d'une stratégie de visibilité du bailleur de fonds et de communication publique des résultats du projet		X	X																						
<b>Résultat 1</b>																									
Identification des contreparties nationales et création d'une plateforme ad hoc de concertation dans chaque pays, pour la relance de la pêche artisanale				X	X	X	X	X	X																
Organisation d'un atelier régional pour partager l'approche commune de coopération		X	X	X																					
Organisation d'ateliers nationaux afin de déterminer les actions spécifiques par pays ainsi que la coordination avec les autres bailleurs de fonds				X	X	X	X										i								
Formation des administrations compétentes et laboratoires nationaux (mises à jour des connaissances et pratiques SPS)				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Organisation d'un Atelier régional de																		X	X	X					



Activités	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
restitution et d'échanges d'expériences nationales																									
<b>Résultat 2</b>																									
Préparation et utilisation de matériels didactiques appropriés pour la formation de tous les acteurs de la filière de la pêche artisanale				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Formation et accompagnement de pêcheurs et mareyeuses sur l'organisation de la production et la commercialisation en forme de coopératives							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Formation d'usinières sur les HACCP et le Standard pour l'exportation vers l'UE (Reg. CE 852/2004)							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Formation et accompagnement de pêcheurs et mareyeuses dans les 4 pays sur l'organisation de la production et la commercialisation en forme de coopératives							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Action pilote d'optimisation d'une filière de pêche artisanale en Côte d'Ivoire				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Amélioration et Renforcement de la filière de fumage du produit de la pêche artisanale en Guinée										X	X	X	X	X	X	X	X								
Préparation d'un dossier de demande d'exportation des produits fumés traditionnels vers l'UE en dérogation du contenu HAP																			X	X	X	X	X	X	X
<b>Résultat 3</b>																									
Le recueil et le traitement des demandes de partenariat pour les débouchés de marché, les investissements et le transfert de technologie dans les 4 pays concernés		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
Organisation d'une mission en Italie et de visites d'entreprises dans le but de rencontrer des importateurs/investisseurs potentiels et de se familiariser avec les procédures													X	X	X	X	X								

Activités	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
d'inspection adoptées en Europe.																										
Organisation de Forum d'entreprises et initiation aux outils techniques ONUDI d'études de faisabilité des Investissements							X	X	X					X	X	X						X	X			
Organisation d'une mission de suivi (follow-up) sur le terrain pour les investisseurs/importateurs potentiels dans le but de proposer une formation ciblée sur les cas concrets.													X	X	X	X	X	X								
Création d'une base de données d'entreprises intéressées au partenariat				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Gouvernance, Coordination et visibilité (communication) du projet</b>																										
Supervision et suivi du projet		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Comités de pilotage et comités d'exécution			X					X					X						X						X	
Dissémination et visibilité		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Reporting							X						X						X							
Evaluation													X												X	

## APPENDICE 3: BUDGET (DOLLARS US)

Voir point 12

## APPENDICE 4 : LETTRES DE SOUTIEN ET D'ENGAGEMENT DES PAYS BENEFICIAIRES

### 1) Côte d'Ivoire

<p><b>MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES</b></p> <p>-----</p> <p><b>CABINET DU MINISTRE</b></p> <p>N° <b>01770</b> /MIRAH/CAB/CTP</p>	<p><b>REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE</b></p> <p><i>Union – Discipline – Travail</i></p> <p>-----</p> <p>Abidjan, le 23 DEC 2013</p> <p>Le Ministre</p> <p>A</p> <p>Monsieur le Secrétaire Standard Trade Development Facility (STDF) Agricultural and Commodities Division World Trade Organization Rue de Lausanne, 154 CH 1211 Geneva 21</p> <p>Switzerland.</p>
--	---

**OBJET :** Appui au Projet « Surmonter les barrières Sanitaires et Phyto-Sanitaires au commerce pour connecter les pêcheurs artisans de l'Afrique de l'Ouest aux marchés internationaux »

Monsieur le Secrétaire.

Les produits de la pêche en Côte d'Ivoire représentent la principale source de protéine animale pour l'alimentation de la population avec une consommation de 15kg/hab/an. La pêche artisanale représente 85% de la production nationale. Au niveau des activités de transformation, la Côte d'Ivoire dispose de trois conserveries de thon qui exportent chaque année plus de 30 000 tonnes (conserves, longes et miettes de thon, œufs, peaux de thon, etc.). Le secteur de la pêche procure près de 70 000 emplois directs et fait vivre plus de 400 000 personnes.

Les produits transformés de la pêche artisanale sont de plus en plus exportés vers les pays de la sous-région et les pays d'Europe. Le développement de ce commerce, avec la haute valeur marchande des produits, contribue à la croissance économique et au niveau micro, il réduit la pauvreté des acteurs artisans et accroît leurs moyens d'existence.

Mais, les produits de pêche exportés sont confrontés aux normes et règles sanitaires des marchés internationaux. L'exigence de maîtriser les risques sanitaires et de respecter les normes internationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires est donc un défi majeur pour les artisans pêcheurs pour obtenir et maintenir l'accès aux marchés.

MINISTRE DES RESSOURCES  
ANIMALES ET HALIEUTIQUES

CABINET DU MINISTRE

N° 00863 /MIRAH/CAB

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 08 JUIL 2014

## LE MINISTRE

A

UNIDO DG – PTC/TCB Branch

UNIDO Headquarters  
Vienna International Centre  
Wagramerstr. 5  
P.O. Box 300  
A-1400 Vienna  
Austria

**Objet:** Projet de renforcement des capacités  
pour la conformité aux normes SPS  
dans les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest

**Monsieur le Directeur,**

Je voudrais vous remercier pour la mission d'identification et de formulation du projet  
« **de renforcement des capacités pour la conformité aux normes SPS dans les  
pêches artisanales en Afrique** » qu'a conduite Monsieur Stefano Moretti en Côte  
d'Ivoire du 16 au 21 juin 2014.

Pour la mise en œuvre dudit projet, la Côte d'Ivoire, s'engage à mettre à la  
disposition du projet le personnel en nombre et en qualité nécessaire ainsi que des  
bureaux.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'assurance de ma considération  
distinguée.

  
  
Benan Kouassi ADJOUANI

2) Guinée



MINISTÈRE DE LA PÊCHE  
ET DE L'AQUACULTURE

N°...../MPA/CAB.....

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
Travail-Justice-Solidarité

Conakry, le .....

*Le Ministre*

A Monsieur le Représentant de l'ONUDI  
S/C de Son Excellence Monsieur  
l'Ambassadeur de Guinée  
à Rome - Italie -

**Objet :** Requête de financement

**Monsieur le Représentant,**

J'ai l'honneur de me référer à l'audience que vous a accordée à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Guinée à Rome, pour la mise en place d'un projet d'appui aux pêcheurs des pays de l'Afrique de l'Ouest.

En effet, en rapport avec ses partenaires au développement (ONUDI, FAO, AFD), le Gouvernement guinéen a mis en place en 2000, un système d'assurance qualité sanitaire des produits de pêche. Ainsi, elle a été classée sur la liste 2 de l'Union Européenne (UE) et agréée pour l'exportation des produits entiers, frais ou congelés, sur les marchés de l'UE.

A la suite de la deuxième évaluation menée par l'OAV (Office Alimentaire et Vétérinaire de l'Union Européenne), en vue de reclasser la Guinée sur la première (1<sup>ère</sup>) liste, des insuffisances graves ont été relevées dans la chaîne de production. L'exportation des produits halieutiques vers les marchés de l'UE a été à cet effet suspendue en 2007.

Afin de permettre au pays de lever cette suspension, il est nécessaire que :

- les structures de production soient mises aux normes ;
- l'Autorité Compétente soit renforcée à travers l'acquisition de matériels et équipements de prélèvement, de contrôle et d'inspection adaptés ;

- l'équipement du Laboratoire d'analyse des produits halieutiques et ;
- la formation des acteurs de la filière.

C'est dans ce cadre que je sollicite l'appui technique et financier de votre institution, afin de corriger les déficiences observées par l'OAV, et permettre la levée de la suspension des exportations des produits guinéens vers le marché de l'UE.



**Moussa CONDE**



**MINISTRE DE LA PÊCHE  
ET DE L'AQUACULTURE**

N° **0483** /MPA/CAB.....

V/Réf :

N/Réf :

**Objet :** Contribution de la Guinée au Projet de  
« Développement de la conformité aux  
normes SPS sur la qualité du poisson ».

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le ..... **1.1 JUIL 2014** .....

*Le Ministre*

*FS*

**Monsieur Francesco PALLOCCA**  
**Investment and Technology**  
**Promotion Office**

-Italie-

Monsieur PALLOCCA,

J'ai apprécié la mission de l'Expert en assurance qualité Monsieur Stefano MORETTI de LEGA PESCA, dans le cadre du projet cité en objet. Ce projet vient à point nommé dans la mesure où notre pays est suspendu des exportations des produits de la pêche vers le marché de l'Union Européenne. Cette mission qui s'est bien déroulée a permis à tous les acteurs de formuler les besoins en renforcement de capacité et en infrastructures.





En ce qui concerne la contribution à ce projet, je vous réaffirme l'engagement de mon Département à soutenir les actions et à mettre à disposition un personnel local et des locaux pour son exécution.

Vous remerciant pour votre assistance, veuillez croire, Monsieur PALLOCCA à l'expression de mes salutations distinguées.



*Lousény Camara*  
**Monsieur Lousény CAMARA**

3) Mauritanie

<p><b>République Islamique de Mauritanie</b> Honneur - Fraternité - Justice</p> <p><b>Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime</b></p> <p><b>Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture</b></p> <p>N°  = 037 /ONISPA</p>		<p>الجمهورية الإسلامية الموريتانية شوق - إخاء - عدل</p> <p>وزارة الصيد والإقتصاد البحري</p> <p>المكتب الوطني للتفتيش الصحي لمنتجات الصيد وزراعة الأسماك</p> <p>12 MARS 2014</p> <p>Le Directeur المدير</p>
<p>A</p> <p><b>Monsieur Francesco Pallocca</b></p> <hr/> <p>United Nations Industrial Development Organization Investment and Technology Promotion Office - Italy Via Paola, 41 - 00186 Rome</p>		
<p><b>Objet :</b> Assistance pour la promotion de l'accès des produits de pêche artisanale au marché de l'UE</p>		
<p>Monsieur,</p> <p>Suite à votre correspondance, par courriel, relative au projet sous-régional en Afrique de l'Ouest d'appui à l'amélioration de l'accès des produits de la pêche artisanale au marché de l'UE, je voudrais vous adresser la présente requête pour intégrer la Mauritanie dans ce projet.</p> <p>L'importance de la pêche pour l'Economie de la Mauritanie et la priorité accordée au développement de la pêche artisanale justifient amplement l'opportunité de l'intervention de ce programme qui a été bien accueilli par les opérateurs du secteur.</p> <p>Dans l'attente d'une suite que nous espérons favorable, je vous prie d'agréer nos salutations distinguées.</p>		
		<p><b>Dr BA Abou Sidi</b></p> 



4) Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple-Un But-Une Foi  
\*\*\*\*\*



MINISTRE DE LA PECHE ET  
DES AFFAIRES MARITIMES  
\*\*\*\*\*

DIRECTION DES INDUSTRIES  
DE TRANSFORMATION DE LA PECHE

N° 000432 MPAM/DITP/DF

Dakar, le 22 NOV 2013

**Le Directeur**

A

Monsieur le Le Directeur  
de l'ONUDI ITPO Italie  
- ROME -

**Objet :** Demande d'appui

**Monsieur le Directeur,**

La Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) est l'autorité compétente du Sénégal (AC), chargée du contrôle sanitaire et de la certification des produits halieutiques destinés à l'exportation.

Dans le cadre de la mise à niveau de la filière halieutique, l'AC a décliné un plan d'actions visant l'amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche artisanale.

La mise en application d'un tel plan fait appel à des ressources que la DITP ne saurait mobiliser. C'est la raison pour laquelle, je sollicite votre appui afin de surmonter les barrières sanitaires au commerce et ainsi favoriser l'accès aux marchés internationaux des produits de la pêche artisanale.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Diène FAYE**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Pêche et des  
Affaires maritimes

DIRECTION DES INDUSTRIES  
DE TRANSFORMATION DE LA PECHE

N° 00315  
MPAM/DITR/DF

Dakar, le 07 JUIL 2014

### ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné, Monsieur Diène FAYE, Directeur des Industries de Transformation de la pêche, déclare avoir pris connaissance des termes du projet de mise à niveau de la filière halieutique qui est entrain d'être développé par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUOI).

Je m'engage à mettre à disposition des locaux à usage de bureaux et à faire intervenir les agents de l'administration des pêches.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Diène FAYE

5) CAOPA



Confédération Africaine des Organisations

Dakar le 16 janvier 2014

Professionnelles de Pêche Artisanale

## Le Secrétaire Général

**OBJET : Appui au Projet « Surmonter les barrières Sanitaires et Phyto-Sanitaires au commerce pour connecter les pêcheurs artisanales de l'Afrique de l'Ouest aux marchés internationaux »**

**Monsieur,**

La pêche artisanale représente en Afrique de l'Ouest la principale source de revenu pour plus de 3 millions de personnes. Elle contribue pour une large part aux débarquements couvrant en particulier au Sénégal jusqu'à 90% et 70% des produits destinés à l'exportation.. Cependant les opérateurs de la pêche ne bénéficient pas pour autant des retombées économiques et des opportunités ouvertes par les marchés internationaux du fait de leur marginalisation. En particulier les opérateurs de la pêche artisanale rencontrent de nombreuses difficultés par rapport à l'application des mesures Sanitaires et Phytosanitaires, qui sont nécessaires mais réduisent la capacité d'accès des ces derniers aux marchés Régionaux et Internationaux.

Dans ce contexte il faut relever que les programmes ou projets d'appui au secteur démarrés par les États ou par des ONG du Nord comme celles du Sud ne mettent pas suffisamment l'accent sur la centralité des acteurs professionnels de la pêche artisanale.

La Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA), qui regroupe aujourd'hui 13 pays africains parmi lesquels les 4 pays qui sont concernés par le projet en objet (Sénégal, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Guinée), appuie les communautés de la pêche artisanale à se développer, et à renforcer leurs capacités pour réaliser efficacement la valorisation de ces ressources halieutiques.

Pour ces raisons le CAOPA soutien le projet « Surmonter les barrières Sanitaires et Phyto-Sanitaires au commerce pour connecter les pêcheurs artisanales de l'Afrique de l'Ouest aux marchés internationaux » et propose l'ONUDI ITPO Italie et Lega Pesca comme maître d'oeuvre du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de notre considération distinguée.

/ ))

**Monsieur le Secrétaire de  
Standard Trade Development Facility (STDF)  
Agricultural and Commodities Division  
World Trade Organization  
Rue de Lausanne, 154  
CH 1211 Geneva 21  
Switzerland.**



**Gaoussou GUEYE**

## APPENDICE 5 : PREUVE DE LA CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ONUDI

- Liste non exhaustive des projets implémentés par l'ONUDI, Service de Renforcement des Capacités commerciales (PTC/TCB)

Project Title	Donor	Budget	Country coverage	Thematic areas
Increased access to export markets for Lebanese products and improvement of its quality infrastructure to increase TBT/SPS compliance	State Secretariat for Economic Affairs (SECO)	USD 2,555,950	Lebanon	conformity assessment, quality, standardization
Trade Standards Compliance Report	Norwegian Agency of Development Cooperation (Norad), UNIDO Trade Capacity Building Trust Fund	EUR 350,000	Global	policy advice tool
Tanzania – Country Framework of Support to the United Nations Development Assistance Plan (UNDAP) 2011-2015	One UN Fund	USD 3,500,000	Tanzania	value addition, quality assurance, technology transfer
Support to Competitiveness and Harmonization of TBT and SPS Measures	European Union	EUR 14,500,000	Benin, Burkina Faso, Cape Verde, Côte d'Ivoire, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, Togo and Mauritania	accreditation, metrology, quality, standardization, testing
Trade Capacity Building Project for Burundi – Renforcement des capacités commerciales du Burundi	Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad) and The Enhanced Integrated Framework (EIF)	USD 2,770,701	Burundi	accreditation, certification, quality, standardization
Sustainable supplier development programme (SSDP): a public-private partnership to increase safe and sustainable sourcing and business linkages between suppliers in Malaysia and Japanese retailers	Japan	USD 500,000	Malaysia	food safety, standardization, conformity assessment
Joint UNIDO-WTO trade capacity-building programme framework for Zambia	Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad)	EUR 2,710,305	Zambia	standardization, metrology, testing, quality, food safety
Strengthening the national quality infrastructure to facilitate trade and enhance consumer protection	Swedish International Development Cooperation Agency (Sida)	USD 10,000,000	Iraq	accreditation, quality policy/legal framework, metrology, standardization, technical regulations, WTO accession
Strengthening international certification capacity in Sri Lanka with particular reference to social accountability standard SA 8000 and food safety standard HACCP/ISO 22000	Norwegian Agency for Development (Norad)	EUR 835,400	Sri Lanka	conformity assessment, food safety, standardization, testing

Project Title	Donor	Budget	Country coverage	Thematic areas
Strategic cooperation between UNIDO and the European Commission Directorate General for Consumer Health and Consumers (DG SANCO) – Development and pilot applications of a Food Safety Alert Rapid Response Facility (FSA-RRF)	Finland, Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad), UNIDO Trade Capacity Building Trust Fund	EUR 600,000	Global	food safety, testing, inspection
Strengthening the national quality infrastructure (NQI) for trade in the Union of Myanmar	Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad)	EUR 2,500,000	Myanmar	quality policy, certification, metrology, laboratory accreditation, quality, standardization
Projet de restructuration du dispositif de classement de la fibre de coton en Côte d'Ivoire	European Union	EUR 990,915	Côte d'Ivoire	quality assurance, standards, conformity assessment
Quality policy and compliance infrastructure development	Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad), Finland and UNIDO	USD 760,000	Sierra Leone	quality policy/legal framework, metrology, standardization, technical regulations, food safety
Development of a robust standardization, quality assurance, accreditation and metrology (SQAM) infrastructure in Malawi	European Union, Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad) and United Nations Development Programme (UNDP)	USD 7,000,000	Malawi	national quality policy, certification, metrology, laboratory accreditation, quality, standardization
Support the implementation of the regional Arab Standardization Strategy with focus on the regional coordination on accreditation	Swedish International Development Agency (Sida)	EUR 1,539,221	Algeria, Egypt, Iraq, Jordan, Libya, Mauritania, Morocco, Oman, Palestinian Authority, Saudi Arabia, Sudan, Tunisia, United Arab Emirates and Yemen	accreditation, certification, inspection, conformity assessment
Fostering the development of the wood craft value chain in Sidi Bouzid	Citi Foundation	USD 90,000	Tunisia	value addition, quality assurance, export promotion
Developing competency and skills and providing training schemes in quality and food safety for cinnamon in Sri Lanka	Standards and Trade Development Facility (STDF)	USD 800,000	Sri Lanka	laboratory accreditation, quality, standardization
Trade-related Technical Assistance Programme (I and II)	European Union	EUR 9,395,000 (TRTA II)	Pakistan	food safety, fisheries development, laboratory accreditation, metrology, quality, standardization, testing

- **Confirmation de la probité financière**

Ce requis ne s'applique pas à l'ONUDI, comme prescrit par le Framework Agreement applicable aux agences de l'ONU.

## APPENDICE 6 : TERMES DE REFERENCE DES PRINCIPAUX POSTES DU PROJET

### ➤ COORDINATEUR NATIONAL.

Les Coordinateurs Nationaux seront issus de l'administration incluant l'Autorité Compétente.

Ils auront une excellente connaissance de la filière pêche artisanale, depuis la capture jusqu'à la commercialisation finale.

Ils seront les points focaux du projet, seront sous la supervision du responsable de projet de l'ONUDI et veilleront à la bonne exécution des actions du projet relatives à leur pays. Pour cela :

- Ils organiseront les ateliers nationaux de démarrage en relation avec le responsable de projet de l'ONUDI.
- Ils travailleront en relation avec les usines exportatrices pour établir les listes de mareyeurs approvisionnant les usines puis avec ces mareyeurs, ils établiront les listes des pêcheurs qui les fournissent, puis ils définiront, à partir de ces listes, les différents partenaires à former : RHQ des usines et autre personnel, mareyeurs, pêcheurs, etc.
- Ils identifieront les formateurs devant assumer la formation des chaudronniers pour la construction des fours améliorés et proposeront les chaudronniers devant suivre cette formation.
- Ils établiront la liste d'organisation de femmes qui seront à former aux nouvelles techniques de fumage à partir du/des fours améliorés.
- Ils définiront le personnel administratif à former.
- Ils organiseront les différentes actions de formation
- Ils apporteront leur appui aux consultants internationaux lors de leur déplacement dans le pays.
- Ils participeront à tous les ateliers ainsi qu'au déplacement en Italie.
- Ils rédigeront un état d'avancement des actions chaque trimestre.

### ➤ EXPERT NATIONAL POUR LES FORMATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT.

(Formations à destination des AC Guinée et Cote d'Ivoire ; EPBR-SMCP-SNDP Mauritanie Et Inspecteurs postes contrôle Sénégal)

- Préparation d'un manuel de formation à destination des gens à former expliquant les normes SPS, les exigences pour l'exportation, les moyens de les mettre en œuvre.
- Animer des séances de formation en utilisant les moyens préparés à l'avance et/ou mis à disposition par le projet
- Etre disponible pour un suivi et accompagnement des bénéficiaires des séminaires de formation
- Aide à la sélection du petit matériel de laboratoire nécessaire pour mener à bien les formations envisagées.
- Rédactions de comptes rendus de chaque session et propositions pour consolider ces formations.

Il sera requis entre autres :

- Expérience dans la formation de cadres et opérateurs locaux
- Une qualification (diplômes et certificats) dans les domaines cibles par la formation (hygiène alimentaire, la pêche, la gestion des coopératives, etc.)
- Une bonne connaissance du Français et des langues nationales (du pays cible)



➤ PERSONNEL ACTION PILOTE

**Consultants nationaux dans l'action pilote**

Le choix de ces profils se justifie par rapport aux charges qu'ils recouvrent par rapport au support à la pêche artisanale et aux fonctions de contrôle et application des normes SPS sur les pirogues, sur les quais de débarquement, la production de glace et stockage, et sur les moyens de transport et d'écoulement du produit.

Il serait souhaitable que dans l'action pilote puissent rentrer les autorités nationales concernées

- Chef du Service Gestion du Port de Pêche : en chef de projet et en homologue du consultant international.
- AC – Direction Nationale Services Vétérinaires, services délocalisés de San Pedro ;

la DPA pour tous les aspects de contrôle SPS des bateaux, débarcadère, manipulation post capture du poisson, statistiques.

➤ CONSULTANT INTERNATIONAL

Consultant senior, aura une expérience d'aménagement de projets de développement dans le sous-secteur de la pêche artisanale.

Expérience démontrable en identification, mise en œuvre et suivi de projets touchant à différents aspects de la filière de la pêche artisanale: dès la capture (bateaux, techniques, engins, utilisation durable des ressources) au traitement à bord des captures (réduction des pertes post capture), aux mesures SPS, aux aspects de la recherche et consolidation des débouchés de marché pour un écoulement des captures aux meilleures conditions sanitaires et d'économie vers le marché interne et d'exportation. Le candidat aura une capacité technique permettant de se pencher aussi sur les aspects d'amélioration des techniques de capture et de crédit mutuel à la pêche.

Le consultant aura prouvé de pouvoir efficacement interagir avec les différents acteurs de la pêche artisanale: pêcheurs et mareyeuses (eurs) mais aussi avec les autorités publiques concernées.

Bonne maîtrise parlée et écrite de la langue française et expérience en pêche artisanale en Afrique Ouest complètent le profil de l'expert.

➤ EXPERT EN PROMOTION D'INVESTISSEMENTS

**Fonctions:**

- Sur la base du portefeuille de projets régionaux, sélectionner les entreprises à contacter afin de leur proposer des investissements ou d'autres possibilités de collaboration industrielle;

- Préparer des listes d'entreprises, associations d'entrepreneurs et / ou d'autres institutions qui pourraient être contactés dans la phase de recherche du projet et contribuer à la gestion de la base de données créée par le projet;
- Organiser le Forum d'Investissement et participer à d'autres événements publics afin d'accorder la visibilité du projet et de communiquer les outils et les services disponibles pour les bénéficiaires;
- Examiner et analyser la littérature disponible, y compris les rapports des pays, des documents techniques, des rapports sur les politiques d'investissement élaborés par les gouvernements locaux, les rapports sur les systèmes de fiscalité locale, et tous les documents pertinents concernant les quatre pays ciblés ;
- Collaborer à l'organisation et à la gestion d'événements tels que des séminaires, des ateliers, des visites d'étude, participation à des foires commerciales, des réunions d'affaires;
- Préparer des rapports détaillés sur chaque action entreprise et fournir les documents pertinents à la coordination du projet pour la publication d'articles et la diffusion des résultats;

### **Qualifications:**

Diplôme universitaire en relations internationales ou similaire et expérience précédente avec l'exécution des tâches énumérées ci-dessus. L'exposition à la question du développement de l'Afrique est essentielle. Connaissances du français et de l'italien essentielles, de l'anglais souhaitable.

### ➤ EXPERT JUNIOR EN COORDINATION ET GESTION DE LA COOPERATION TECHNIQUE

### **Fonctions:**

Sous la supervision directe du Chef de Projet ONUDI, l'expert junior sera chargé d'appuyer la mise en œuvre efficace des activités du projet en matière de recrutement, d'achats, de formation, etc. En outre, l'expert collaborera étroitement avec le personnel de projet dans le domaine.

- Préparer les plans de travail, et la mise en service d'experts, des formations
- Faire le suivi des travaux des consultants internationaux et sous-traitants, pour assurer la livraison ponctuelle et la mise en œuvre des activités prévues.
- Faciliter les demandes / ordres d'achat, et contribuer à assurer l'évaluation technique des offres reçues conformément aux règles et règlements de l'ONUDI.
- Soutenir le gestionnaire de projet dans son travail opérationnel au jour le jour et dans le suivi administratif du programme et de ses activités.
- Aider à la préparation des rapports semestriels à soumettre aux bailleurs de fonds et contreparties du projet.

Le Consultant Junior suivre une formation sur les aspects importants de la coopération technique et sera exposé à chaque phase du cycle de projet.

**Compétences:**

- Connaissances appliquées de gestion de projet et de programme, avec un accent particulier sur les ressources humaines et la stratégie de gestion d'actifs, de comptabilité et d'information. Aptitude avérée à créer une planification axée sur les résultats et de développer une méthodologie cohérente pour les activités de surveillance et la gestion des exceptions.
- Excellente connaissance des procédures et règlements de l'ONUDI dans le domaine de la gestion administrative et financière. Bonne connaissance des conditions générales régissant les contributions de l'Union européenne aux organisations internationales.
- Compétences en informatique, en particulier dans l'utilisation des applications de bureau, MS Office et MS Project, outils de collaboration et de planification en ligne (SAP), avec d'excellentes capacités rédactionnelles.

**Conditions minimales:**

- Diplôme universitaire dans une discipline liée à l'ingénierie, la science, l'administration des affaires, économie du développement, le commerce international.
- L'expérience pratique de la gestion de projet dans le domaine du commerce et/ou de l'assistance technique serait un atout.
- Au moins deux années d'expérience professionnelle

**Langues:** Excellente maîtrise de l'anglais et du français

## **APPENDICE 7 : DESCRIPTION DETAILLEE DES PROGRAMMES ET PROJETS PASSES, EN COURS ET PLANIFIES**

- Activités en cours du Programme Qualité UEMOA (PQ-UEMOA) et le Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR), TRACES financés par l'Union européenne.

Le système expert de contrôle des échanges (TRAde Control and Expert System – TRACES) crée une seule base de données centrale pour suivre les mouvements d'animaux et de produits d'origine animale tant à l'intérieur de l'Union européenne (UE) qu'en provenance de l'extérieur.

Les principales caractéristiques de TRACES sont:

- la transmission électronique des informations;
- la gestion centralisée des données réglementaires de référence;
- l'interopérabilité avec les autres systèmes d'information;
- le multilinguisme.

Le système TRACES vise entre autre les objectifs suivants:

- fournir un système de certificats vétérinaires électroniques permettant aux opérateurs commerciaux de saisir les informations en ligne;
- gérer les listes d'établissements de pays hors UE autorisés à exporter des produits d'origine animale vers l'UE;
- gérer les chargements rejetés aux frontières de l'UE;
- (...)
- intégrer tous les opérateurs concernés en mettant en place un système de déroulement des opérations pour les échanges de documents entre opérateurs économiques et autorités compétentes.

- Le PRAO de la Banque Mondiale qui possède un volet pour lutter contre la pêche illégale.

La Banque mondiale soutient les efforts des pays d'Afrique de l'Ouest en matière de gestion des richesses naturelles à travers son programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO). Depuis 2009, le PRAO épaulé le Ghana, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Sierra Leone, le Sénégal, et la Mauritanie. Ce programme soutient à la fois la coopération régionale, des réformes nationales et des actions locales d'autonomisation et d'éducation, en vue d'aider les pays d'Afrique de l'Ouest à collaborer à la gestion de leurs ressources communes. Bien que prévu initialement, il ne semble pas que ce programme ait été activé en Guinée (juillet 2014).

L'objectif général du PRAO est d'augmenter de manière substantielle les richesses générées par l'exploitation de ressources halieutiques dans les pays participants, et d'accroître les retombées positives de ces richesses sur les pays bénéficiaires. L'objectif global du PRAO se décline en trois objectifs spécifiques qui sont : (1) le renforcement des capacités des pays afin qu'ils puissent gouverner et gérer leurs pêches de manière durable, (2) la réduction de la pêche illicite, et (3) l'augmentation de la valeur et du profit générés par les ressources halieutiques et de la part de cette valeur capturée par les pays de la Sous-région.

- Le COGECON de l'USAID qui possède une action au niveau de la transformation artisanale à Kayar.

La gestion participative pour un avenir durable de la pêche (COM-FISH) au Sénégal est un projet de cinq ans qui a débuté en 2011. L'initiative est soutenue par l'Agence américaine pour le développement international (la mission basée au Sénégal), et est mise en œuvre par le CRC en étroite collaboration avec les autorités locales, les ONG et les partenaires du secteur privé ainsi que les acteurs directs de la pêche. Les objectifs du projet sont de promouvoir une pêche durable sous forme de cogestion ; et de soutenir le gouvernement du Sénégal dans ses efforts de réforme du secteur de la pêche avec un regard ciblé vers l'aquaculture ; l'amélioration de la richesse et de l'équité tout au long de la chaîne de valeur. Une attention particulière sera d'augmenter la valeur ajoutée pour les petits et les processeurs traditionnels marqués par la présence des femmes. Les activités comprendront entre autres :

- Prise en compte des aspects spécifiques « genre » de la chaîne de valeur afin d'élaborer un plan d'action qui cible les opportunités pour les femmes entrepreneurs ;
  - Examen des besoins de la chaîne du froid et des opportunités: pratiques de qualité à bord; techniques de conservation (éviscération, saignements, mise en glacières isothermes, fumage, fermentation, etc); qualités de l'eau et de l'assainissement des sites de débarquement et de transformation ;
  - Identification d'un à deux sites de débarquement et le test de faisabilité de l'étiquetage d'un produit de poisson avec des critères de traçabilité claire (la valeur est ajoutée à un produit de poisson quand il peut être attribuée à un site d'atterrissage avec des normes élevées et de bonnes pratiques en matière de qualité assurée des produits du bateau ou barque au marché) ;
  - L'analyse de la chaîne de valeur prendra en compte plusieurs aspects comme le prix de vente, la consommation d'énergie, le niveau d'éloignement de l'information et de la puissance (qui contrôle l'activité) dans la chaîne d'ensemble du marché, etc.
- Le programme « Biodiversité, Gaz, Pétrole » de GIZ en Mauritanie, ayant un aspect sur la qualité des eaux avec l'ONISPA.

Le seul point de contact avec notre projet est la qualité de l'eau pour la production de glace et conservation des produits de la pêche. Le projet est terminé en 12/2013.

- Projet EDES de l'UE, financé par le FED pour les pays ACP.

EDES est un Programme d'appui destiné à renforcer les Systèmes de Sécurité Sanitaire des Aliments des pays ACP. Initié à la demande du Groupe des États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) afin de soutenir durablement leurs exportations, EDES est financé par le Fonds Européen de Développement à hauteur de € 29,5 M.

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP) est le chef de file du Consortium d'organisations européennes spécialisées dans la Sécurité Sanitaire des Aliments qui s'est vu confier la mise en œuvre du Programme EDES.

Les secteurs agricoles, l'élevage ou encore la pêche sont vitaux pour les pays ACP. L'exportation des denrées alimentaires contribue à augmenter leurs revenus et à améliorer leur balance commerciale et l'UE joue un rôle important en tant que débouché pour leur production. (...) Cependant, en cherchant

à accéder au marché européen, les producteurs sont confrontés à des réglementations de plus en plus strictes en matière de sécurité sanitaire des aliments,

Les consommateurs européens sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes de sécurité sanitaire des aliments et attendent des institutions qu'elles mettent en place les dispositions réglementaires assurant au mieux la protection de leur santé, et exigent la traçabilité et la conformité sanitaire de leurs produits. (...) La mise à niveau des systèmes de contrôle sanitaire des aliments des pays ACP à garantir aux consommateurs locaux et régionaux des produits alimentaires sûrs.

- Autres projets de l'UE dans le cadre des accords bilatéraux de pêche

Les accords de partenariat dans le domaine de la pêche: l'UE offre aux pays partenaires (en général des pays du Sud) une aide financière et technique en échange de droits de pêche;

Les accords de pêche durable avec les pays non membres de l'UE sont négociés et conclus par la Commission, au nom de l'Union européenne. Ils visent à permettre aux navires européens de pêcher les ressources excédentaires au sein de la zone économique exclusive (ZEE) du pays concerné, dans un environnement réglementé. Ces accords mettent également l'accent sur la conservation des ressources et la viabilité environnementale, en garantissant que tous les navires de l'UE sont soumis aux mêmes règles de contrôle et de transparence.

En échange de l'accès aux ressources aquacoles, l'UE verse aux pays partenaires une contribution financière composée de deux éléments: le paiement de droits d'accès à la ZEE et un soutien financier «sectoriel».

Ce soutien sectoriel vise à favoriser le développement de la pêche durable dans les pays partenaires. Il consiste à renforcer les capacités scientifiques et administratives de ces pays en mettant l'accent sur la gestion durable des pêcheries et les activités de suivi, de contrôle et de surveillance.

- Projet régional ECOWAS

La CEDEAO a récemment mis en place un centre de gestion des ressources marines et côtières. Le Centre est chargé de coordonner les activités qui utilisent des données d'observation de la terre à travers le satellite pour aider à gérer les ressources halieutiques, et fournir également des informations d'alerte précoce sur les conditions océaniques au profit des pêcheurs artisans.

Les ressources halieutiques dans la région sont actuellement menacées en raison de mauvaises pratiques de gestion; et de plus en plus de défis de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée. Le projet MESA vise à améliorer la surveillance des côtes et la gestion des pêches afin de réduire les pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui entravent la traçabilité des produits de la mer débarqués. Les activités du centre sont soutenues dans le cadre du programme européen du 10e FED à hauteur de 1,92 millions d'euros pour trois ans.

- Appui aux normes de qualité en Mauritanie :

Les dernières initiatives nationales dans le secteur de la pêche datent des années 2006/2008 avec deux projets, un financé par l'Union européenne, et l'autre par l'AfD (" PRCC "). Ils faisaient suite à l'audit de l'OAV de 2006. Dans ce cadre, ce sont les usines qui avaient principalement été appuyées

(mise en place des RHQ notamment). Projets achevés dont on pourra tirer des informations pendant la phase de lancement du projet.

- Le PROCOVAL de la JICA qui débute sur le département de Mbour au Sénégal, dont une composante vise à relever le niveau de la chaîne de valeur de la pêche à la commercialisation.

Projet d'étude de la promotion de la cogestion des pêcheries par le développement de la chaîne de valeur (PROCOVAL)

<https://www.facebook.com/procoval>

- Projet JICA en Côte d'Ivoire.

Le projet JICA sur la pêche en Côte d'Ivoire a été implémenté dans les années passées. Il a consisté entre autres à la construction et à l'aménagement du port de pêche de San Pedro. A cause de la crise post-électorale de 2010, le Japon décida de suspendre sa coopération.

Maintenant la coopération a repris, en accord avec les priorités du nouveau gouvernement, et l'intervention Japonaise dans le port de San Pedro reste focalisée sur l'installation d'autres unités de fabrication de glace, de stockage, etc.

Un projet d'extension du port de pêche à Sassandra (Sud-Ouest, 296 km à l'Ouest d'Abidjan) a été soumis au gouvernement ivoirien (2014).

L'action pilote de San Pedro de notre projet devra en tenir compte et intégrer avec une partie formation l'investissement de JICA qui est plus sur le côté infrastructure.

- Programmes nationaux de l'ONUDI.

Notre projet présenté au STDF pourra bénéficier de l'expertise sur l'appui au renforcement de la capacité d'exportation dans le secteur des produits agricoles, et aussi de l'appui à la mise en marche des PME, tous secteurs confondus du fait que la pêche ne bénéficie pas d'aide structurel spécifique dans les pays cibles.